

## Les dossiers d'Économie & Politique

# Prendre le pouvoir sur l'économie

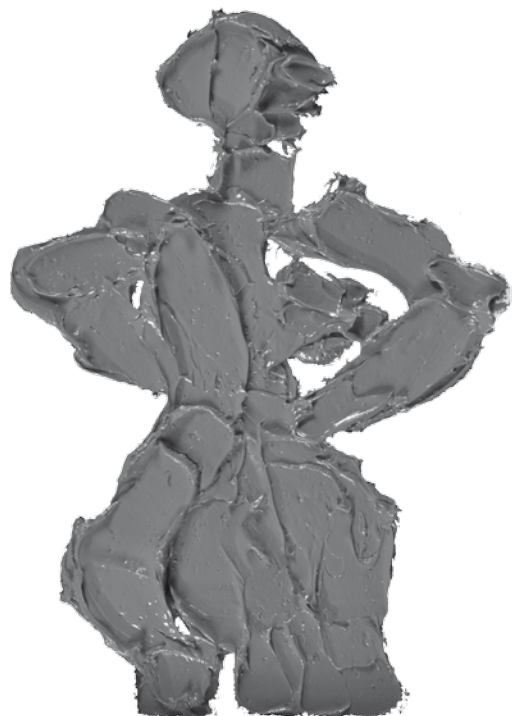
Jamais peut-être la contradiction n'a été aussi forte entre le besoin de démocratie dans les choix économiques et leur confiscation par le capital. C'est l'un des aspects de la faiblesse de la gauche, en France, en Europe et ailleurs et, par conséquent, des sombres perspectives politiques que semble ouvrir, pour l'heure, la double crise économique et sanitaire.

La publication de ce dossier exprime donc la conviction que la réflexion politique peut moins que jamais faire l'impasse sur ce que pourraient être, au *xxi*<sup>e</sup> siècle, les moyens d'une prise de pouvoir démocratique sur l'économie. Il comporte une série de retours sur des moments de l'histoire où cette question s'est posée de façon concrète. Il explore ensuite quelques-uns des aspects sous lesquels elle se trouve posée dans les débats politiques contemporains.

Cet ensemble de documents peut inspirer trois observations complémentaires les unes des autres.

En premier lieu, il met en évidence une double tradition dans les doctrines et dans les pratiques visant à une alternative radicale au capitalisme. Au *xx*<sup>e</sup> siècle, à travers les expériences historiques les plus diverses, de l'Union soviétique au « Programme commun » de la gauche, a dominé celle qui pour l'essentiel a identifié la prise de pouvoir à l'intervention de l'État dans l'économie. Mais une autre tradition, qui va de la Commune de Paris aux mouvements sociaux contemporains, en passant par la création des comités d'entreprises à la Libération, a toujours mis l'accent sur l'intervention directe des travailleurs dans l'économie et dans la gestion des entreprises. Est-il possible d'envisager une nouvelle combinaison des deux traditions, qu'illustrerait par exemple la mise en place de pôles publics dans les différents secteurs de l'économie ? Au-delà de ce dossier, cette interrogation fait écho aux vues que Paul Boccara exprimait dès 1986 dans ses articles de *La Pensée* sur l'État. C'est pourquoi nous publions dans notre rubrique « Théorie, formation » de larges extraits du dernier de ces articles.

En second lieu, les expériences historiques évoquées ici mettent en lumière, chacune à sa façon, combien le crédit bancaire est un levier essentiel du pouvoir économique. C'est ce qui explique pourquoi c'est l'enregistrement des créances et des dettes commerciales de tous les capitalistes français que les dirigeants de la



Banque de France veillèrent à mettre hors de portée de la Commune, bien plus que l'or déposé dans les caves de la rue La Vrillière. C'est aussi ce qui justifiait l'insistance de Lénine sur la nationalisation des banques, même si la suite des événements nous a appris – en 1981 par exemple – que même une nationalisation intégrale du système bancaire ne suffit pas à « changer la vie » si elle ne s'accompagne pas d'une prise de pouvoir décentralisée par les travailleurs dans les entreprises et les services publics, des citoyens à tous les échelons des institutions politiques, avec d'autres critères de crédit.

De fait, le pouvoir du capital, c'est d'abord et essentiellement le pouvoir de décider de l'utilisation de l'argent. Disposer d'argent avant même toute production et toute vente, c'est la condition de l'accumulation capitaliste qui imprime son rythme à l'économie mondiale depuis un demi-millénaire. La fonction d'un entrepreneur capitaliste est d'affecter son argent et celui qui lui est confié par ses actionnaires ou ses créanciers aux usages qui permettront de réaliser le taux de profit le plus élevé. La puissance de ce régulateur de l'économie capitaliste vient de ce qu'il guide une multitude de décisions, depuis les stratégies des multinationales jusqu'aux plus modestes projets dont est faite la vie économique d'un territoire ou d'un bassin d'emploi. Parce qu'elles ont le privilège d'anticiper, en créant la monnaie nécessaire, les productions qui résulteront de ces multiples décisions, les banques sont le vecteur principal de cette domination du critère de rentabilité capitaliste sur l'ensemble de la société. Par exemple, c'est leur création monétaire qui nourrit la domination des marchés financiers sur la mondialisation contemporaine. C'est pourquoi il est si important, si l'on veut faire émerger une autre logique économique, d'intervenir à la source de la mise en circulation de l'argent pour obliger les banques à prendre en compte d'autres critères lorsqu'elles décident d'accorder ou non des crédits aux entreprises et aux administrations publiques. C'est peut-être ce qui rend une prise de pouvoir sur l'économie aussi difficile en apparence... et aussi vitale à la fois, tant il s'agit là de viser une véritable révolution. On en a l'illustration dans le débat sur les enjeux européens depuis qu'ils se sont structurés autour de la création de l'euro.

Enfin, le présent dossier se distingue par son caractère incomplet. Chacun des sujets traités exigerait une étude bien plus développée. Plus encore, la mondialisation, le rôle des institutions internationales dans la vie économique, sont à peine évoqués dans les pages qui suivent, alors qu'elles sont au centre de toutes les questions auxquelles ce dossier est consacré. Il est donc probable qu'*Économie & Politique* aura à y revenir dans sa prochaine nouvelle formule.

En attendant, le lecteur soucieux de combler ces lacunes pourra se reporter à la bibliographie ci-dessous pour trouver des pistes de lectures.

- Paul Boccara, « Théorie marxiste et voies autogestionnaires de la révolution en France », *La Pensée*, n° 286, janvier 1986 (voir aussi les extraits de cet article publiés dans ce numéro).
- *Les politiques économiques de la gauche en France (1936-2002)*, Actes du colloque organisé par la Fondation Gabriel Péri les 20 et 21 mai 2011.
- François Morin, *Quand la gauche essayait encore*, Lux éditeur, Montréal, 2020.
- Denis Durand, *Sept leviers pour prendre le pouvoir sur l'argent*, éditions du Croquant, Paris, 2017.
- *Économie & Politique*, « Que faire face à la mondialisation capitaliste ? Quelle révolution pour un monde de partage et de coopération ? », compte rendu de la rencontre internationale organisée par le Parti communiste français et par notre revue les 7 et 8 février 2020, *Économie & Politique*, n° 786-787, janvier-février 2020.

# La Commune et la Banque de France

Georges Beisson

Nous exprimons toute notre reconnaissance à Georges Beisson et à l'association des Amis de la Commune de Paris pour nous avoir autorisés à reproduire cette page du blog Amis de la commune : <La Commune et la Banque de France (commune1871.org)>.

1. Lettre du 22 février 1881 de Karl Marx à Nieuwenhuis.

2. Prosper-Olivier Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871*, Paris, La Découverte/Poche, 2000, p. 202.

3. Délégué de la Commune à la Banque de France.

4. Raoul Dubois, *À l'assaut du ciel, la Commune racontée*, Les éditions ouvrières, Paris, 1991, p. 296.

5. Éric Cavaterra, *La Banque de France et la Commune de Paris (1871)*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 56 (citant : ABF, Événement de 1870-71, Tome X, p. 5 bis, (Jourde et Varlin), reçu de 150 000 francs, 22 mars 1871).

**E**n 1881, Karl Marx reproche à la Commune de ne pas avoir pensé à réquisitionner la Banque de France : « Outre qu'elle fut simplement le soulèvement d'une ville dans des circonstances exceptionnelles, la majorité de la Commune n'était nullement socialiste et ne pouvait l'être. Avec un tout petit peu de bon sens, elle eût cependant pu obtenir de Versailles un compromis favorable à toute la masse du peuple – seul objectif réalisable à l'époque. À elle seule, la réquisition de la Banque de France eût mis un terme aux rodomontades versaillaises »<sup>1</sup>. Plus proche des événements, Prosper-Olivier Lissagaray note, dans son *Histoire de la Commune de 1871*, parue en 1876 : « Toutes les insurrections sérieuses ont débuté par saisir le nerf de l'ennemi, la caisse. La Commune est la seule qui ait refusé. Elle abolit le budget des cultes qui était à Versailles et resta en extase devant la caisse de la haute bourgeoisie qu'elle avait sous la main »<sup>2</sup>.

Indubitablement, le film des événements donne raison à Lissagaray et à Marx. Il était facile à la Commune de prendre matériellement le contrôle de la Banque et c'eût été un moyen de pression considérable sur les versaillais. Ces derniers n'ont d'ailleurs, jusqu'à fin mai, jamais cessé de le redouter.

Au lieu de refaire l'histoire et de déplorer cette « faute » de la

Commune, il est plus intéressant de déterminer les raisons qui l'ont poussée à la commettre. Charles Beslay<sup>3</sup> n'est pas le seul « coupable », tant s'en faut : la grande majorité des membres de la Commune ont la même perception, la même approche du problème de la Banque de France. Ils sont, déjà en 1871, victimes de deux mythes qu'il convient de dénoncer. Le premier est que la banque – et plus généralement la finance – appartient au domaine du sacré. Le second, qui en découle, est que les mécanismes financiers sont trop compliqués pour être compris par les simples citoyens, voire par les responsables politiques, et qu'ils doivent de ce fait être réservés à des spécialistes ou même à des experts. Avec Raoul Dubois, on peut déplorer « la répression des idées et des projets de la Commune dont on peut bien dire qu'elle dure encore, dans la mesure où la lutte pour le changement de l'ordre social n'a pas trouvé sa solution. »<sup>4</sup> On peut se demander si la sacralisation de la finance n'est pas, aujourd'hui encore, l'un des moyens de cette répression et l'une des causes de cette absence de solution.

## Le film événement

Avant la proclamation de la Commune le 28 mars 1871, les deux délégués aux Finances du Comité central de la Garde nationale, François Jourde et Eugène Varlin,

obtiennent de Rouland, gouverneur de la Banque de France, puis – après le départ le 23 mars, sur ordre de Thiers, de Rouland pour Versailles – d'Alexandre de Ploecq, sous-gouverneur, le paiement d'avances imputées sur le compte de la Ville de Paris « pour parfaire le paiement des indemnités dues aux gardes nationaux, à leurs femmes et enfants. »<sup>5</sup> Ils reçoivent ainsi, entre le 20 et le 28 mars, six avances, toutefois davantage étalées dans le temps qu'ils l'auraient souhaité, pour un montant total de 2,5 millions de francs. Le Conseil général donne son accord et consent une large délégation de pouvoir aux gouverneurs. Les régents veulent avant tout gagner du temps et éviter un conflit qui pourrait amener la Garde nationale à envahir la Banque.

Il faut préciser que le Conseil général a à sa tête un gouverneur et deux sous-gouverneurs, tous trois nommés par le gouvernement, et qu'il comprend quinze autres membres, les régents, élus, eux, par les actionnaires. En 1871, les régents sont sept banquiers, cinq industriels et trois receveurs généraux.

Le 28 mars, la Commune est proclamée et Charles Beslay, son doyen d'âge, est élu à la commission des Finances, en compagnie de Jourde, de Varlin, de V. Clément et de Régère. Le 30 mars, la Commune nomme Theisz à la direction provisoire



des postes et Beslay à la Banque de France, mais il n'est pas précisé qu'il l'est en tant que gouverneur. Il faut dire que Beslay et de Ploeu se sont rencontrés la veille et que ce dernier a convaincu Beslay de se contenter d'un poste d'observation, en tant que simple « délégué de la Commune ».

En l'absence de Rouland, la Commune aurait très bien pu nommer un gouverneur. Certains, comme Rigault, en auraient sans doute été partisans, « mais les questions d'affaires, de crédit, de finance, de banque [...] avaient besoin du concours d'hommes spéciaux, qui ne se trouvaient qu'en très petit nombre à la Commune. [...] De surcroît, les questions financières [...] ne sont pas [...] perçues comme les problèmes essentiels du moment. Dans l'immédiat, seul importe que l'argent rentre. »<sup>6</sup> Beslay va de plus en plus apparaître comme le « défenseur de la Banque ». Alors que la Commune, par décret paru au Journal Officiel du 3 avril 1871, décide de dissoudre le bataillon spécial de la Banque de France et de l'intégrer dans la Garde nationale, Beslay soutient les manœuvres de son commandant et du sous-gouverneur pour en éviter l'application : au lieu d'être dissous, le bataillon est finalement modernisé ! Suite au décret sur les otages du 6 avril, Raoul Rigault songe à faire arrêter le marquis de Ploeu, tout désigné comme « complice du gouvernement de Versailles ». Beslay prévient ce dernier et le met en garde : de Ploeu peut ainsi se réfugier chez l'un des régents et disparaître de la Banque pendant

plusieurs semaines. Arrêter le sous-gouverneur eût été pourtant pour la Commune une nouvelle occasion de devoir nommer une équipe de gouverneurs qui lui soient fidèles. Le 12 mai, Beslay intervient à nouveau pour que la Banque échappe à la perquisition que s'appête à réaliser, avec l'assistance de deux compagnies de gardes nationaux, un commissaire de police pourtant détenteur d'un mandat officiel.

Au lieu de vouloir en prendre le contrôle, la Commune, inspirée par Beslay, fait au contraire tout pour maintenir l'intégrité de la Banque de France et pour garantir son indépendance. La seule exigence qu'elle exprime est d'en obtenir les avances qui lui permettent de maintenir l'équilibre budgétaire sans devoir interrompre le paiement de la solde des gardes nationaux. À ce titre, pendant les soixante-douze jours de son existence, la Commune reçoit 16,7 millions de francs : les 9,4 millions d'avoirs que la Ville avait en compte et 7,3 millions réellement prêtés par la Banque. Au même moment, les versaillais reçoivent 315 millions de francs du réseau des 74 succursales de la Banque de France<sup>7</sup>.

### Les craintes de la banque

Les membres du Conseil général ne prennent pas à la légère les menaces qui pèsent sur la Banque et ils expriment leurs craintes dès la séance secrète du 23 mars 1871. Selon l'un des régents, banquier, « Le vrai danger est dans l'occupation de la Banque par le Comité central qui peut y installer un

Gouvernement de son choix, faire fabriquer des billets sans mesure ni limite et amener ainsi la ruine de l'établissement et celle du pays. »<sup>8</sup> Pour un autre régent, industriel celui-là, « Le Conseil ne peut pas [...] exposer la Banque à être sacagée. Le mal serait irrémédiable et la destruction des valeurs du portefeuille et de la serre des dépôts constituerait une effroyable calamité, car c'est une grande partie de la fortune publique. »<sup>9</sup> Ainsi les régents donnent-ils raison, par avance, à Lissagaray et à Marx !

De fait, « la Commune ne voyait pas les vrais otages qu'elle avait sous la main : la Banque, l'Enregistrement et les Domaines, la Caisse des dépôts et consignations, etc. »<sup>10</sup>, à l'inverse des régents qui eux les voyaient bien. Les deux remarques sont pertinentes, mais plus encore celle de l'industriel. À la première, en effet, il est possible de répliquer, comme le fait Philippe Richer, que « saisir l'encaisse conduirait Versailles, qui en détient l'essentiel à Brest et dans plusieurs succursales en province, à annuler les billets et à en imprimer d'autres, laissant à l'Hôtel de Ville un billet déprécié, sans valeur. »<sup>11</sup>

Par contre, outre les lingots, le numéraire et les billets de banque, l'institution parisienne est dépositaire « d'un portefeuille ordinaire et d'un portefeuille des prorogés s'élevant à 899 millions de francs, de 120 millions de francs de valeurs déposées en garantie d'avances et de 900 millions de francs de titres en dépôt. »<sup>12</sup> La destruction de ce « trésor » eût été un désastre pour la bourgeoisie. Un document anonyme intitulé *Hypothèse de l'envahissement, pillage ou incendie de la Banque de France par la Commune révolutionnaire de 1871* expose notamment le risque de voir « des factures détruites ou compromises, le commerce et l'industrie profondément atteints »<sup>13</sup>.

L'appréhension des responsables de la Banque est si forte que, le 20 mai 1871, le sous-gouverneur donne l'ordre de descendre toutes les valeurs dans les caves et d'en ensabler ensuite l'escalier d'accès : « On commença cette translation le 20 mai à midi. Ce fut un rude travail, il y avait l'argent et l'or des caisses auxiliaires, les titres en dépôt volontaire ou en garantie d'avances, les effets de commerce en portefeuilles, les billets prêts

6. Éric Cavatterra, *idem*, p. 88-89.

7. Notamment de la succursale du Mans. C'est pour assurer ces financements que Thiers avait exigé la présence de Rouland à Versailles.

8. Éric Cavatterra, *op. cit.*, p. 59 (citant : Procès-verbal de la séance secrète du Conseil Général du 23 mars 1871).

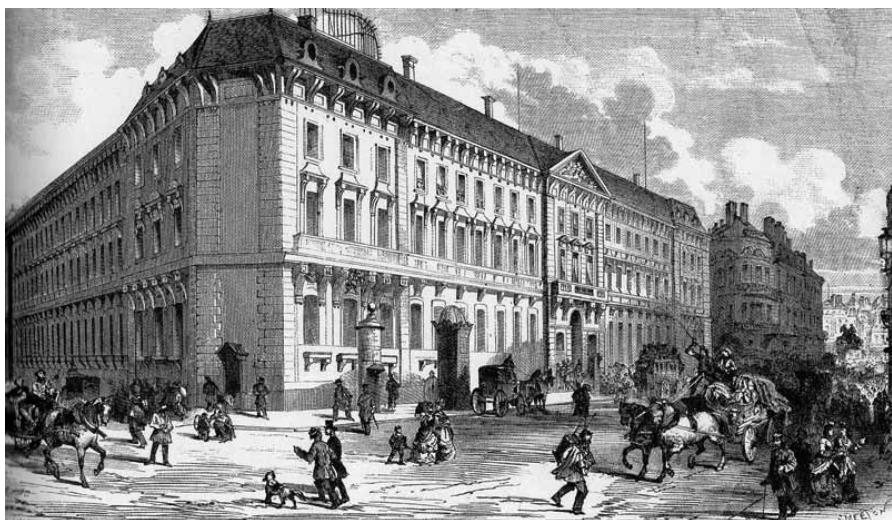
9. Éric Cavatterra, *idem*, p. 58.

10. Prosper-Olivier Lissagaray, *op. cit.*, p. 202.

11. Philippe Richer, *Charles Beslay, du canal de Nantes à Brest à la Commune de Paris*, Spézet, Keltia Graphic, 2005, p. 139.

12. Éric Cavatterra, *op. cit.*, p. 34. Cf. aussi la note 24 : « Dans son agenda, De Ploeu note : "Les dépôts libres intéressaient 89 589 déposants. Plus de 2 millions de titres." »

13. Éric Cavatterra, *idem*, p. 35.



pour la circulation et les billets fabriqués attendant leur entrée en caisse. On y ajouta les grands livres de la comptabilité générale et les doubles registres servant à l'inscription des actionnaires de la Banque. Le transbordement fut exécuté par tout le personnel qui faisait la chaîne. Il ne dura pas moins de quinze heures. Quand il fut terminé, on remplit de sable l'unique escalier en vrilles des serres souterraines, on recouvrit l'orifice extérieur d'une dalle et l'on referma la lourde porte à trois clefs et à combinaison.»<sup>14</sup>

Prendre le contrôle des titres et effets de commerce en dépôt et – en l'absence alors d'informatique et de sauvegarde électronique – des livres comptables de la Banque, eût certainement donné aux communards une arme puissante de négociation: en effet, ils auraient menacé ainsi d'ébranler tout le système financier du capitalisme de l'époque. Les très nombreux bourgeois concernés n'eussent pas manqué de peser sur Thiers pour qu'il transigeât.

### Les raisons de l'inertie de la Commune

Pourquoi alors la Commune s'est-elle candidement privée de cette arme? La raison semble être qu'à part quelques blanquistes, aucun membre de la Commune n'y a jamais songé. En fait, la Banque n'intéresse pas vraiment les responsables et la réalité est que personne à la Commune – même s'il l'est ou pourrait l'être – ne se sent compétent en matière financière et bancaire: l'idée reçue et bien ancrée est que le secteur bancaire est uniquement affaire de spécialistes. D'ailleurs, si Beslay est choisi comme délégué, c'est parce qu'il est considéré par ses collègues comme l'un de ces spécialistes et qu'il leur semble être en ce domaine le moins incompétent d'entre eux. De fait, il a géré l'entreprise de négoce familiale et il a même tenté – sans grand succès – de créer une petite banque. Ami de Proudhon, il manque toutefois quelque peu de réalisme. De Ploëuc le perçoit bien: «M. Beslay est un de ces hommes dont l'imagination est sans contrepoids et qui se complaît dans l'utopie; il rêve de concilier tous les antagonismes

qui sont dans la société, les patrons et les ouvriers, les maîtres et les serviteurs.»<sup>15</sup>

Beslay n'est pas capable de saisir l'importance des instruments conservés dans les serres de la banque. Pour lui, l'institution est une et indivisible et il faut la sauvegarder dans son intégralité. Il faut préserver la Banque pour maintenir la confiance: «Une banque doit être envisagée sous un double aspect; si elle se présente à nous sous son côté matériel par ses espèces et ses billets, elle s'impose aussi par un côté moral qui est la confiance. Enlevez la confiance, et le billet de banque n'est plus qu'un assignat.»<sup>16</sup>

Beslay est cependant loin d'être le seul à penser ainsi. Pour beaucoup d'autres comme pour lui, la Banque de France est perçue comme une institution allant de soi, une institution neutre, nécessaire au bon fonctionnement de l'économie, indispensable. Y porter atteinte ne ferait qu'affaiblir la France, Paris y compris! La Banque est intouchable parce qu'elle appartient, d'une certaine manière, au domaine du sacré.

Il faudra attendre Marx pour que les hommes politiques s'intéressent à l'économie, pour qu'ils prennent conscience de ce que l'économie est le moteur de la politique.

On comprend et l'on approuve le jugement de Marx sur la Commune, mais la lettre à Nieuwenhuis est écrite dix ans après 1871! Comme le précise Engels dans son introduction à la réédition de *La Guerre civile en France* en 1891: «Bien des choses [ont] été négligées que, selon notre conception d'aujourd'hui, la Commune aurait dû faire. Le plus difficile à saisir est certainement le saint respect avec lequel on s'arrêta devant les portes de la Banque de France. Ce fut d'ailleurs une lourde faute politique. La Banque aux mains de la Commune, cela valait mieux que dix mille otages. Cela signifiait toute la bourgeoisie française faisant pression sur le gouvernement de Versailles pour conclure la paix avec la Commune.»<sup>17</sup>

Les analyses socialistes sur l'illusion du réformisme, l'inévitable lutte des classes et l'urgence à s'attaquer aux privilèges des possédants n'ont pas encore cours en 1871. Les membres de la Commune sont plus proches de Proudhon

de Marx. «Le système de la Commune et le mien se traduisent par ce mot sacré: respect de la propriété, jusqu'à sa transformation. Le système du citoyen Lissagaray aboutit à ce mot répulsif: spoliation»<sup>18</sup>: à la Commune, Beslay n'est certainement pas le seul de cet avis!

Les bourgeois et les versaillais se sont montrés, sur la Banque de France, plus clairvoyants que les communards. *Le Gaulois*, *Le National*, *Le Figaro*, tous les journaux conservateurs sont unanimes à s'étonner, en juin 1871, que la Banque ait été épargnée et s'en interrogent sur les raisons. En fait, la Commune a perdu une occasion unique exceptionnelle. Le 18 mars, la Banque était dans l'incapacité de se replier à Versailles: il eût fallu pour cela «60 à 80 voitures et un corps d'armée.»<sup>19</sup> En avril et en mai elle était à la merci des gardes nationaux et de leurs canons. Sans un seul coup de feu, la Commune eût très bien pu nommer de nouveaux gouverneurs. Outre les lingots, le numéraire et les billets, la Banque avait en dépôt les originaux de plusieurs millions de titres et d'effets de commerce concernant près de 90 000 déposants. Quant aux grands livres de la comptabilité générale, ils semblent n'avoir existé qu'en un seul exemplaire: lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1871, le régent Rotschild envisage la photographie microscopique des documents, en particulier les écritures, «afin de pouvoir les soustraire en cas d'événements semblables à ceux que nous venons de traverser»<sup>20</sup>. L'analyse des relations entre la Commune et la Banque de France présente un intérêt d'autant plus marqué que l'on retrouve aujourd'hui la même sacralisation des banques et de la finance, le même sentiment que les problèmes économiques et financiers ne concernent que les seuls initiés et donc la même impuissance à s'en prendre de front au système. Entre temps, les techniques de sauvegarde informatique ont apporté aux banques la sécurité qui leur manquait, tandis que le peuple a été dépossédé de ses chassepots et de ses canons! ■

14. Georges Valance, *La Légende du Franc de 1360 à demain*, Paris, Flammarion, 1996, p. 197 (citant: Pierre-Lucien Moynod, *Souvenirs intimes d'un ancien chef de service de la Banque de France*).

15. Éric Cava-terra, *ibid.*, p. 106.

16. Charles Beslay, *La Vérité sur la Commune*, Bruxelles, Kistemaekers, 1877, p. 83.

17. Éric Cava-terra, *ibid.*, p. 277 (citant l'introduction d'Engels à l'édition allemande de 1891).

18. Charles Beslay, *op. cit.*, p. 107.

19. *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars 1871*, Paris, Librairie législative Wittersheim, 1872, p. 490.

20. Éric Cava-terra, *ibid.*, p. 240.

# Lénine, les enseignements de la Commune et la prise de pouvoir sur l'économie russe

Alain Tournebise

Pour conduire la révolution d'Octobre, Lénine s'est souvent référé à la Commune, à ses idéaux mais aussi à ses hésitations qui ont conduit à son écrasement. Si les bolcheviks ont sauvé la révolution par la lutte armée contre les agressions de la réaction, ils l'ont aussi maintenue au pouvoir par la recherche, jusqu'à la fin des années vingt, du soutien des plus larges couches paysannes et grâce à des principes politiques qui pourraient en inspirer beaucoup aujourd'hui : le respect des engagements pris devant le peuple, la démocratisation de l'État et des entreprises et la prise de pouvoir sur l'argent.

1. Thèses d'avril.

2. Sur la dualité du pouvoir, avril 1917.

3. À la mémoire de la Commune, avril 1911.

**À** l'instar de Marx, Lénine considérait la Commune de Paris comme une révolution exemplaire « pour l'affranchissement de toute l'humanité laborieuse, de tous les humiliés, de tous les offensés ». Mais il était aussi obsédé par son échec et se félicitait régulièrement de ce que la révolution bolchevique ait conservé le pouvoir plus longtemps que la Commune. On a dit qu'au soixante-treizième jour du pouvoir soviétique, Lénine se mit à danser sur la neige entre les murs du Kremlin pour saluer une durée venant de dépasser celle de la révolution parisienne. Le 24 janvier 1918, à la tribune des commissaires du peuple, Lénine ouvre son rapport ainsi : « Camarades, [...] deux mois et quinze jours se sont écoulés depuis la création du pouvoir des soviets. C'est cinq jours de plus que la durée d'existence du pouvoir précédent des ouvriers sur tout un pays d'exploiteurs et de capitalistes : le pouvoir des ouvriers parisiens à la Commune de Paris en 1871. »

La Commune a largement et doublement inspiré Lénine, dans l'élaboration des objectifs poli-

tiques et économiques des bolcheviks d'abord, dans la conduite du processus révolutionnaire ensuite. Le programme bolchevik reprenait beaucoup des mesures adoptées par la Commune, notamment en matière de destruction de l'État bourgeois et de démocratisation de l'administration. Lénine était un fervent partisan d'un « État Commune »<sup>1</sup>. Dans *l'État et la révolution*, il écrit « La Commune est la première tentative faite par la révolution prolétarienne pour briser la machine d'État bourgeoise ; elle est la forme politique "enfin trouvée" par quoi l'on peut et l'on doit remplacer ce qui a été brisé. » Il reprit notamment les principes instaurés par la Commune pour démocratiser l'administration en la soustrayant au pouvoir de la bourgeoisie.

« Le corps des fonctionnaires, la bureaucratie sont, eux aussi, remplacés par le pouvoir direct du peuple, ou du moins placés sous un contrôle spécial ; non seulement les postes deviennent électifs, mais leurs titulaires, ramenés à l'état de simples mandataires, sont révocables à la première

demande du peuple ; de corps privilégié jouissant de "sinécures" à traitements élevés, bourgeois, ils deviennent les ouvriers d'une « arme spéciale », dont les traitements n'excèdent pas le salaire habituel d'un bon ouvrier. Là, et là seulement, est l'essence de la Commune de Paris en tant que type d'État particulier. »<sup>2</sup>

Mais c'est surtout par l'analyse des causes de la chute de la Commune que Lénine a pu conduire un processus révolutionnaire victorieux, mêlant détermination et pragmatisme, mesures politiques et économiques, pas en avant et pas en arrière qui ont conduit les bolcheviks à la conquête d'un pouvoir durable.

« Ce qui manqua surtout à la Commune, c'est le temps, la possibilité de s'orienter et d'aborder la réalisation de son programme. Elle n'avait pas encore eu le temps de se mettre à l'œuvre que le gouvernement de Versailles, soutenu par toute la bourgeoisie, engageait les hostilités contre Paris. La Commune dut, avant tout, songer à se défendre. »<sup>3</sup> C'est la crainte de ce manque de temps qui avait amené Lé-



4. La tâche principale de nos jours, mars 1918.

5. À la mémoire de la Commune, avril 1911.

6. Le marxisme et l'insurrection, septembre 1917.

7. Rapport au XI<sup>e</sup> congrès du PC (b) R, avril 1922.

nine et les bolcheviks à mettre en œuvre avec détermination leur programme conçu autour de trois mots d'ordre forts : – « paix immédiate » (la Russie est encore en guerre aux côtés des nations occidentales contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie) ; – « la terre aux paysans » ; – « tout le pouvoir aux soviets ».

La paix était une revendication forte de la population russe, notamment de la paysannerie qui constituait le gros de l'armée tsariste. Les bolchéviks étaient alors la seule organisation politique à réclamer la paix, les mencheviks et les SR s'étant ralliés à la bourgeoisie et à ses soutiens, partisans de la poursuite du conflit.

C'est pourquoi le décret sur la paix fut le premier décret du nouveau pouvoir bolchevique lors de la révolution d'Octobre. Rédigé par Lénine, le décret est adopté à l'unanimité par le Congrès des Soviets dès le 26 octobre 1917 (8 novembre 1917 dans le calendrier grégorien), le lendemain même du renversement du gouvernement de Kerensky. Il ouvrait la voie à l'ouverture de négociations d'armistice qui se traduisirent par le traité de Brest-Litovsk, par lequel la Russie perdait les États baltes, la Biélorussie et une partie de l'Ukraine, et que les historiens réactionnaires ne manquèrent pas de stigmatiser en le qualifiant de capitulation, voire de trahison. Lénine était bien conscient du sacrifice que constituait « la signature d'une paix incroyablement lourde et humiliante », mais il s'agissait pour les bolcheviks de préserver leur révolution *en* « cédant de l'espace, pour gagner du temps »<sup>4</sup>.

### L'alliance avec la paysannerie

Parmi les causes de l'échec de la Commune, outre la répression féroce de la bourgeoisie conduite par Thiers, « le nabo sanguinaire », Lénine voyait aussi l'isolement qui était celui de la révolution parisienne. L'isolement de Paris d'abord, restée seule après l'échec des tentatives de Communes dans les grandes villes de province. L'isolement de la classe ouvrière, ensuite : « Toute la bourgeoisie de la France, tous les grands propriétaires fonciers, toute la Bourse, tous les fabricants, tous les voleurs

“

**Incidemment, la redistribution des terres aux paysans avait aussi un objectif économique : celui d'assurer une production agricole suffisante pour assurer l'approvisionnement alimentaire des ouvriers des villes.**

”

grands et petits, tous les exploités se ligèrent contre elle. Cette coalition bourgeoise soutenue par Bismarck (qui libéra 100 000 prisonniers français pour réduire Paris) réussit à dresser les paysans ignorants et la petite bourgeoisie provinciale contre le prolétariat parisien.»<sup>5</sup>

Cette question de la recherche du soutien de la paysannerie à la révolution a marqué toute la réflexion politique et la stratégie révolutionnaire de Lénine jusqu'à la NEP. Il considérait que c'était là le point essentiel, « celui qui donne à la révolution son caractère national »<sup>6</sup>. Rappelons en effet que les paysans constituaient près de 80 % de la population russe.

Le décret sur la terre fut donc le second décret de la révolution d'Octobre, écrit par Lénine et adopté par le Congrès des Soviets le 26 octobre 1917 (8 novembre

1917 dans le calendrier grégorien). Ce deuxième décret mettait fin à la propriété des propriétaires fonciers sur la terre immédiatement et sans aucune indemnité. En outre, les domaines des propriétaires fonciers, ainsi que les terres des apanages, des monastères et de l'Église, avec tout leur cheptel mort et vif, toutes leurs constructions et dépendances, sont mis à la disposition des comités agraires de canton et des soviets des députés paysans de district, jusqu'à l'Assemblée constituante.

Symbole de pragmatisme, le décret sur la terre ne reprend pas vraiment le programme bolchevique qui prévoyait la socialisation des terres. Ce décret sera suivi, le 19 février 1918, par un décret sur la socialisation des terres, première ébauche du « communisme de guerre ».

Incidemment, la redistribution des terres aux paysans avait aussi un objectif économique : celui d'assurer une production agricole suffisante pour assurer l'approvisionnement alimentaire des ouvriers des villes.

Comme on le verra plus loin, c'est encore cette préoccupation permanente de conserver sinon le soutien, du moins la neutralité de la moyenne paysannerie qui a conduit Lénine à décider en 1921 d'une nouvelle politique économique (NEP). « On ne doit pas oublier que la nouvelle politique économique a pour tâche majeure, décisive et commandant toutes les autres, d'établir une alliance entre la nouvelle économie que nous avons commencé d'édifier... et l'économie paysanne, pratiquée par des millions et des millions de paysans. »<sup>7</sup>

### Le contrôle ouvrier

La troisième idée forte des bolcheviks était la démocratie : « Tout le pouvoir aux soviets ». Non seulement la démocratie politique, mais aussi la démocratisation de l'administration du pays et la démocratie économique, la remise entre les mains des ouvriers et des paysans pauvres de la conduite de l'appareil de production industrielle et agricole.

Le décret sur le contrôle ouvrier est le troisième décret de la révolution d'Octobre, écrit par Lénine, adopté par le Congrès des Soviets le

14 novembre 1917 et publié dans les *Izvestia* du 16 novembre 1917. Il impose le contrôle ouvrier de la production, de la conservation, de la vente et de l'achat de tous produits et de toutes les matières brutes.

Avec ce décret, les bolcheviks entraient de plain-pied dans la mise en œuvre de leur programme économique.

« Ce n'est pas dans la confiscation des biens des capitalistes que sera en effet le "nœud" de l'affaire, mais ce sera précisément dans le contrôle national, universel, exercé par les ouvriers sur les capitalistes et sur leurs partisans éventuels. »

« Voilà comment procédera le prolétariat victorieux : il placera les économistes, les ingénieurs, les agronomes, etc., sous le contrôle des organisations ouvrières en vue d'élaborer un "plan", de le vérifier, de rechercher les moyens d'économiser le travail par la centralisation, de trouver les mesures et les moyens de contrôle les plus simples, les moins chers, les plus pratiques et les plus généraux. Nous donnerons de bons salaires aux économistes, aux statisticiens, aux techniciens pour ce travail, mais... nous ne leur donnerons rien à manger s'ils n'exécutent pas ce travail consciencieusement et entièrement dans l'intérêt des travailleurs. »<sup>8</sup>

Le décret donnait un réel pouvoir aux représentants des ouvriers puisqu'il prévoyait : « Les décisions prises par les représentants élus des ouvriers et des employés sont obligatoires pour les propriétaires des entreprises et ne peuvent être abrogées que par les syndicats et par les congrès. »

Certes, ce contrôle n'était pas exempt de faiblesses ni non plus d'excès, surtout en raison du manque d'expérience et de connaissances de la classe ouvrière, ce dont Lénine était bien conscient. Ce qui le conduisit à compléter le contrôle ouvrier par la création d'un Conseil supérieur de l'économie.

### La nationalisation des banques

Lénine, on l'a vu, considérait comme une erreur fatale de la Commune d'avoir laissé la banque aux mains de la bourgeoisie.

« Plus la Commune de Paris de 1871 nous est chère, moins il nous est permis de l'invoquer tout court, sans examiner ses fautes et les conditions particulières dans lesquelles elle se trouva placée... qui confondit les tâches de la lutte pour la république avec les tâches de la lutte pour le socialisme, qui ne sut pas résoudre le problème d'une offensive militaire énergique contre Versailles, qui commit la faute de ne pas s'emparer de la Banque de France. »<sup>9</sup>

Dès décembre 1917, il rédigeait et faisait adopter un décret sur la nationalisation des banques.

Ce décret prévoyait que toutes les sociétés par actions étaient déclarées propriété de l'État et que les membres des conseils d'administration et les directeurs étaient tenus de continuer à assurer la gestion des entreprises, en appliquant la loi sur le contrôle ouvrier, avec des comptes rendus hebdomadaires de leur activité aux Soviets locaux des députés ouvriers, soldats et paysans. Il prévoyait toutefois de sauvegarder les intérêts des petits porteurs. Disposition emblématique qui révolta tout l'Occident, il répudiait tous les emprunts d'État contractés sous le tsar, dont les fameux emprunts pour les chemins de fer.

Lénine voyait dans la nationalisation des banques non seulement une prise de pouvoir économique sur la finance, mais aussi un moyen efficace pour structurer l'État socialiste et contribuer au contrôle ouvrier :

« Le capitalisme a créé des appareils de contrôle sous forme de banques, de cartels, service postal, coopératives de consommation, associations d'employés. Sans les grandes banques, le socialisme serait irréalisable. Les grandes banques constituent l'appareil d'État dont nous avons besoin pour réaliser le socialisme et que nous prenons tout prêt au capitalisme ; notre seule tâche est alors de retrancher de cet excellent appareil d'État ce qui en fait un monstre capitaliste, de le renforcer encore, de le rendre plus démocratique, plus universel... Une banque d'État, unique, vaste parmi les plus vastes, qui aurait des succursales dans chaque canton, auprès de chaque usine, voilà déjà les neuf dixièmes de l'appareil socialiste. »<sup>10</sup>

### Le communisme de guerre et la NEP

Dès le début de l'année 1918, s'engage la guerre civile avec les armées blanches, bientôt soutenues, avant même l'armistice de 1918, par l'offensive militaire de pays étrangers (Allemagne, Angleterre, France, Japon, États-Unis), qui, après s'être entretués durant ce premier conflit mondial se retrouvaient côte à côte pour tenter d'abattre le nouveau régime soviétique. Cette situation conduit Lénine et les bolcheviks à prendre des dispositions très centralisatrices et contraignantes, connues plus tard sous le nom de « communisme de guerre ». Ces mesures étaient de plusieurs natures :

– Une accélération de la mise en œuvre des mesures de socialisation prévues au programme des bolcheviks : la nationalisation du commerce extérieur (23 avril 1918), des industries et du commerce (28 juin 1918) et la production planifiée de manière centralisée par le gouvernement.

– Des mesures très volontaristes de développement productif reposant à la fois sur une modernisation de l'appareil industriel, la formation des ouvriers, mais aussi sur des dispositions contraignantes visant à instaurer une stricte discipline pour les paysans (avec le travail obligatoire des paysans) et pour les ouvriers avec l'interdiction des grèves, le retour du salaire aux pièces et même... le taylorisme.

« L'accroissement de la productivité du travail exige avant tout que soit assurée la base matérielle de la grande industrie, que soit développée la production du combustible, du fer, des machines, des produits chimiques... La mise en valeur de ces richesses naturelles par les procédés techniques modernes assignera une base à un essor sans précédent des forces productives. Une autre condition de l'accroissement de la productivité du travail, c'est en premier lieu l'essor de l'instruction et de la culture des grandes masses de la population. En second lieu, pour atteindre l'essor économique, il faut encore développer la discipline des travailleurs, leur habileté au travail, leur diligence, intensifier et mieux organiser le travail [...] Il faut inscrire à l'ordre du jour, introduire pratiquement et mettre à l'épreuve

8. Les bolcheviks garderont-ils le pouvoir ?, octobre 1917.

9. Deux tactiques de la social-démocratie, 1905.

10. Les bolcheviks garderont-ils le pouvoir ?, octobre 1917.



le salaire aux pièces; appliquer les nombreux éléments scientifiques et progressifs que comporte le système Taylor, proportionner les salaires au bilan général de telle ou telle production.»<sup>11</sup>

L'instauration du système de la réquisition de la production agricole (janvier 1919) ne laissant qu'un minimum vital pour les paysans dans le but de nourrir les villes et l'Armée rouge.

Une fois remportée la victoire sur les blancs et leurs alliés occidentaux, il devenait possible de revenir aux idéaux originaux de la révolution et d'en finir avec un certain nombre de dispositions contraignantes qui avaient été prises pendant cette période du communisme de guerre. « Le « communisme de guerre » avait été imposé par la guerre et la ruine. Il n'était pas et ne pouvait être une politique conforme aux tâches économiques du prolétariat. C'était une mesure temporaire. »<sup>12</sup>

Mais cette victoire avait coûté au régime bolchevique un prix considérable. En 1921, le revenu national n'est plus qu'au tiers du niveau qu'il avait atteint en 1913, la production industrielle est de 80 % inférieure à celle de l'avant-guerre (de 90 % dans les mines, de 97,5 % dans la métallurgie). D'autre part, les villes comptent huit millions d'habitants de moins qu'en 1914. Petrograd est tombé de deux millions à 600 000 habitants, Moscou, malgré son élévation au statut de capitale, de 1 500 000 à 900 000. L'industrie qui occupait trois millions d'ouvriers au début de l'année 1917 n'en compte plus que 1 200 000

en janvier 1921. Le régime bolchevik avait donc à reconstruire une économie dévastée par 7 ans de guerre mais il avait perdu une bonne partie de sa base sociale, du prolétariat le plus conscient et déterminé.

C'est au X<sup>e</sup> congrès du PCR, en mars 1921, que Lénine soumit la proposition de ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de NEP, nouvelle politique économique. Il s'agissait, vis-à-vis des paysans, de remplacer les réquisitions par un impôt payé en nature établi à un niveau tel qu'il leur laissait un surplus qu'ils pourraient commercialiser directement et à prix libres.

« Pourquoi précisément de la paysannerie et non des ouvriers? Parce que pour améliorer la situation des ouvriers, il faut du pain et du combustible [...] Or, l'on ne peut augmenter la production et la récolte de blé, le stockage et le transport du combustible, qu'en améliorant la situation de la paysannerie. »<sup>12</sup>

« Nous savons que seule l'entente avec la paysannerie est capable de sauver la révolution socialiste en Russie, tant que la révolution n'a pas éclaté dans les autres pays. »<sup>10</sup>

Et pour ce qui concerne la petite production industrielle il s'agissait de développer le « capitalisme d'État » sans toutefois remettre en question la propriété d'État de la grande industrie, nationalisée quelques années auparavant.

Face au scepticisme de nombreux bolcheviks devant cette nouvelle conception, Lénine s'est longuement attaché à en expliquer les fondements au sein du parti, d'abord pour convaincre que le rétablissement du libre commerce ne menaçait pas les acquis de la révolution. « L'échange, c'est la liberté du commerce, c'est le capitalisme. Il nous est utile dans la mesure où il nous aidera à combattre l'éparpillement des petits producteurs et, jusqu'à un certain point, le bureaucratisme... Il n'y a là rien de dangereux pour le pouvoir prolétarien, tant que le prolétariat détient fermement le pouvoir, tant qu'il tient solidement dans ses mains les transports et la grande industrie. »<sup>12</sup>

Ensuite pour convaincre que le capitalisme d'État constituait une étape nécessaire vers le socialisme. À côté de la libéralisation de l'agri-

culture rétablie pour la paysannerie, Lénine exhortait, en effet, le pouvoir des soviets à accepter le capitalisme d'État, qu'il soit fondé sur les coopératives, l'affermage ou les concessions.

« Cela peut sembler paradoxal: le capitalisme privé dans le rôle d'auxiliaire du socialisme? Mais cela n'a rien d'un paradoxe... Puisque notre pays est un pays de petits paysans, aux transports particulièrement désorganisés, et politiquement dirigé par le prolétariat qui détient les transports et la grosse industrie, il en résulte inévitablement qu'à l'heure actuelle les échanges locaux sont d'une importance primordiale et, ensuite, que le capitalisme privé (et à plus forte raison le capitalisme d'État) peut être utilisé pour aider à l'avènement du socialisme. »<sup>12</sup>

« La politique des concessions, en cas de succès, nous donnera un certain nombre de grosses entreprises modèles – en comparaison des nôtres – au niveau du capitalisme moderne avancé; d'ici quelques dizaines d'années, ces entreprises passeront entièrement en notre possession. La politique coopérative, en cas de succès, favorisera l'essor de la petite économie et facilitera son passage, dans un délai indéterminé, à la grosse production, sur la base de l'association volontaire. »<sup>12</sup>

L'histoire lui donnera raison. En quelques années la situation économique de l'URSS s'améliora significativement. Ainsi, en 1928, la production agricole et industrielle avait retrouvé les niveaux de 1913. Ce qui constituait un succès économique évident après sept ans de guerre destructrice, mais était encore loin des niveaux nécessaires.

Cette amélioration ne fut pas exempte de contradictions. Si le pouvoir soviétique maintint fermement son pouvoir sur la grande industrie, celle-ci restait encore insuffisamment développée et la réintroduction de la production privée industrielle ou agricole, entraîna des conséquences inhérentes au capitalisme: spéculation, instabilité des prix. Ces phénomènes révélaient combien la logique capitaliste peut s'imposer même dans une économie contrôlée par l'État, tant elle est en permanence capable de s'insinuer dans tous les pores de l'économie de marché.

11. Les tâches immédiates du pouvoir des Soviets, avril 1918.

12. Sur l'impôt en nature, avril 1921.



D'autre part, il apparaissait clairement, à cette date, que la révolution mondiale dont Lénine et les révolutionnaires de 1917 attendaient qu'elle prenne le relais, dans les pays capitalistes les plus avancés, de la révolution russe, ne se produirait pas à brève échéance. Face à ces difficultés, et à l'issue de débats acharnés au sein du parti communiste russe, l'option qui l'emporta, sous la conduite de Staline, consista à mettre un

terme à la NEP en 1930, à rompre avec le chemin tracé par Lénine et à établir avec les paysans de tout autres rapports que ceux que Lénine s'était efforcé de maintenir, même dans l'adversité : collectivisation forcée, liquidation des koulaks (pas seulement « en tant que classe ») et exode forcé vers les centres industriels. Tout cela au nom de la « construction du socialisme dans un seul pays ». L'analyse rigoureuse de ce « socia-

lisme étatique de rattrapage », de ses réussites industrielles, de sa contribution à l'écrasement du fascisme et aux progrès sociaux dans les pays capitalistes jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, mais aussi de son effroyable coût humain et de son impuissance finale à relever les défis de la fin du xx<sup>e</sup> siècle, reste à faire. Cette tâche n'entre pas dans le cadre de cet article mais elle est devant nous. ■

## Origine des comités d'entreprise et évolution de leur législation

Extraits de l'ouvrage de Maurice Cohen et Laurent Milet

*Le Droit des comités sociaux et économiques et des comités de groupe* (16<sup>e</sup> édition), LGDJ 2021<sup>1</sup>

1. L'ouvrage de M. Cohen et L. Milet peut être commandé sur <boutique.nvo.fr> au prix de 122 €.

2. Émile James. *Les Comités d'entreprise*, Paris, 1945.

3. André Manier, *La Participation du personnel à la gestion des entreprises*, Paris, 1946, p. 257.

4. M. Harmel, propriétaire d'une filature dans la Marne, créa en 1893 un conseil d'usine composée d'hommes de confiance (voir M. Cohen, *Le Statut délégué des délégués du personnel et des membres des comités d'entreprise*, Paris, 1975, p. 8).

Laurent Milet a bien voulu réviser ces extraits, présentés par Alain Morin, de l'introduction historique du célèbre « Cohen », dont il est le coauteur et le continuateur. Qu'il en soit ici vivement remercié.

### Les expériences antérieures à 1945

La conception française contemporaine des comités d'entreprise, devenus aujourd'hui comités sociaux et économiques, organismes élus disposant d'un pouvoir de gestion autonome des activités sociales et culturelles et d'un droit de contrôle et de consultation sur la marche générale de l'entreprise, est profondément originale. Elle n'a pas de réel précédent.

Pourtant, les désirs d'accès des travailleurs à la participation à la gestion des entreprises se sont manifestés dès les origines du capitalisme. Les premiers socialistes français y songeaient avant 1850, mais les formules imaginées échouèrent : ni la participation aux bénéfices, ni l'actionnariat ouvrier,

ni les coopératives de production ou les ateliers sociaux n'ont changé le caractère capitaliste des entreprises modernes, ni amélioré la situation de fait des travailleurs<sup>2</sup>.

Les tentatives concrètes de création des comités ouvriers, ou comités de gestion, en France furent très rares et ne visèrent essentiellement que des coopératives ouvrières de production<sup>3</sup>. Les quelques conseils d'usine d'inspiration catholique créés au xix<sup>e</sup> siècle, tel que celui de M. Harmel<sup>4</sup>, n'étaient pas de véritables organismes composés d'élus des salariés avec des pouvoirs de gestion ou de contrôle.

Dans le domaine législatif, les réformes eurent peu d'envergure : loi du 8 juillet 1890 instituant des délégués des ouvriers mineurs (mais pas des comités d'usine) et décrets du 10 août 1899 créant des

Conseils de travail dans certaines entreprises.

En fait, les premières expériences qui influencèrent le législateur français vinrent de l'étranger.

En particulier, au cours de la guerre 1914-1918, des comités ouvriers furent créés, dans les pays anglo-saxons, dans les usines travaillant pour la Défense nationale ; et, après 1919, le système tendit à se généraliser. En 1917, la Russie soviétique avait créé des comités d'usine en vue, du moins théoriquement, de gérer directement les entreprises.

Sous cette influence, quelques comités apparurent en France dès 1917, mais ce n'étaient que des instruments de conciliation. Les exemples révolutionnaires de Russie et d'Allemagne suscitèrent cependant quelques occupations d'usines.

5. E. James, *op. cit.*, note 1 p. 14.
6. Voir M. Cohen, ouvrage précité, p. 19. Voir aussi : « Une demande de contrôle ouvrier en France, » étude des *documents du BIT*, série B, numéro 8, 31 mars 1921, et Manuel Molina, *L'intervention ouvrière pour l'application des lois et conventions du travail*, Paris, 1940, p. 75 et s.
7. E. James, *op. cit.*, note 1 p. 17.
8. E. James, *op. cit.*, note 1 p. 24.
9. Cf. J. Lévy et S. Pietri, *De la République à l'État français*, l'Harmattan, 1996, Spéc. Ch. VII *L'ordre nouveau*.
10. E. James, *op. cit.*, note 1 p. 25.
11. E. James, *op. cit.*, note 1 sur la charte du travail, voire surtout Jean-Pierre Le Cromm, *Syndicat nous voilà. Vichy et le corporatisme*, éditions de l'Atelier, 1995, Adde : tome XII de la collection « Droit social », Paris, 1943. Sur les comités sociaux d'établissement, voir tome XX de la même collection et la bibliographie citée in Paul Durand, *Traité de droit du travail*, Tome I, Paris, 1947, page 460, note 1. Adde : Annie Lacroix-Riz *Industriels et banquiers français sous l'occupation*, éditions Armand Colin, 1999.
12. La disposition selon laquelle les comités sociaux d'entreprise pouvaient aider la direction à résoudre « les questions relatives au travail et à la vie du personnel » resta théorique, d'autant plus que la charte précisait que les attributions des comités sociaux « excluent toute immixtion dans la conduite et la gestion des entreprises ». Sur les curiosités d'une circulaire du 22 juin 1943, voire M. Cointepas, revue *Travail* numéro 35, 1996, p. 35.
13. L'article 26 de la loi du 4 novembre 1941 prévoyait que « les premiers comités sociaux d'établissements seront constitués par les représentants des différentes catégories de personnel de l'établissement en accord avec le chef d'établissement ». Les mots « en accord » ne permettaient guère une libre désignation des représentants du personnel. Quant au mot « les premiers », il a laissé entendre qu'après une désignation provisoire du comité, un texte fixerait peut-être un mode de désignation définitive plus démocratique. Mais aucun texte ne vit le jour sur ce point.
14. E. James, *op. cit.*, p. 32.
15. E. James, *op. cit.*, p. 33. La Charte du travail prévoyait des comités sociaux locaux, régionaux et nationaux habilités à prendre des décisions à caractère réglementaires et à gérer les œuvres sociales.
16. Sur l'enfance des comités d'entreprise, voir les actes du colloque national du Centre des archives du monde du travail, Roubaix 22-23 mai 1996.
17. Cf. le texte du programme d'action du CNR in R. Hostache, *Le Conseil national de la Résistance*, PUF, 1958, p. 457 ; et <<http://fr.wikipedia.org>>.
18. À tel point qu'un dirigeant patronal, commentant les projets de M. Sarkozy, a déclaré en 2007 : « Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance » (D. Kessler, éditorial de *Challenges*, 4 oct. 2007).

Au lendemain de la Première guerre mondiale, la nécessité de régulariser cette situation de fait et d'endiguer le flot d'idées sociales nouvelles rendit momentanément une partie du patronat favorable à l'institution du conseil d'usine<sup>5</sup>.

Mais, à la suite des grèves de 1920, le Comité des forges répondait par la négative à la demande de contrôle ouvrier partiel présenté par la fédération des métaux de la CGT<sup>6</sup>. Ce projet, bien que modéré, était qualifié de « régime de soviets d'usine » par le patronat. La CFTC, de son côté, présentait une demande de contrôle limité aux questions sociales<sup>7</sup>. Seule la CGTU maintenait le principe d'un contrôle de l'ensemble de la gestion des entreprises.

En 1935, le congrès de réunification syndicale de Toulouse lia la question du contrôle ouvrier aux conventions collectives. En 1936, les questions des salaires, des délégués ouvriers, de la durée du travail, etc., estompèrent provisoirement le problème du contrôle de la gestion<sup>8</sup>.

## Pendant la guerre de 1939-1945

### Les comités sociaux de Vichy

La guerre, l'armistice, l'occupation allemande imposèrent momentanément silence aux anciennes revendications<sup>9</sup>. Mais le régime de Vichy voulait établir un ordre corporatif et ne pouvait se passer pour cela d'y inclure des salariés<sup>10</sup>.

D'où l'idée de donner à la Charte du Travail (« loi du 4 octobre 1941 ») une apparence de réorganisation sociale avec l'apparition des comités sociaux d'entreprise<sup>11</sup>.

Le but de la Charte était en fait de détruire la puissance des syndicats ouvriers. Certes, les confédérations CGT et CFDT avaient été dissoutes en 1940. Mais les syndicats locaux subsistaient. Les vider de leurs adhérents ne fut pas difficile : la Charte supprima la liberté syndicale, fractionna les syndicats en petites organisations par catégorie professionnelle ; les bureaux syndicaux furent désignés par voie d'autorité et soumis au contrôle des comités sociaux nationaux professionnels. Les adhérents, comme c'était prévisible, désertèrent en masse les syndicats devenus des organes consultatifs sans moyens de pression.

Dans l'esprit des fonctionnaires de Vichy, cette partie négative de la Charte

du Travail devait être compensée par l'institution de comités sociaux. Mais celle-ci fut un échec. Ces comités étaient en effet purement consultatifs et leur compétence était limitée aux questions sociales<sup>12</sup>. En outre, la Charte était muette sur leur mode de désignation<sup>13</sup>. Aussi les employeurs composèrent-ils eux-mêmes à leur guise les comités avec lesquels ils devaient être appelés à discuter<sup>14</sup>. Quant aux comités sociaux supérieurs, qui étaient destinés à avoir des attributions plus étendues, ils ne furent jamais constitués<sup>15</sup>.

## Les travaux du Conseil national de la Résistance

Tandis que la Charte du travail provoquait le désintéressement, puis l'hostilité du monde du travail, les Français de la Résistance discutaient dans la clandestinité d'un programme économique de rénovation à appliquer en France après la libération du territoire<sup>16</sup>.

Après une première réunion le 27 mai 1943, le Conseil national de la Résistance adopta, le 15 mars 1944, un **programme d'action** qui reflétait la part prépondérante prise dans la Résistance par la classe ouvrière. et réclamait notamment « le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires », et la « participation des travailleurs à la direction de l'économie » ainsi que « la reconstitution dans ses libertés traditionnelles d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique » et notamment « la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier »<sup>17</sup>. Le programme du Conseil national de la Résistance reste une référence progressiste toujours d'actualité<sup>18</sup>.

Un rapport sur la politique économique d'après-guerre<sup>19</sup>, publié clandestinement en novembre 1943 par le Comité général d'études (CGE), émanation du CNR<sup>20</sup>, préconisait notamment deux mesures qui inspirèrent le législateur en 1945 et 1946 : – d'une part, la constitution, au sein de chaque établissement, d'un comité d'entreprise de caractère *tripartite* (employeur, techniciens, travailleurs), les travailleurs et techniciens étant nommés par les syndicats, comité destiné à contrôler l'application de la législation sociale, à aider au perfectionnement des méthodes de travail et du matériel, à l'élaboration



19. René Courtin, *Rapport sur la politique économique d'après-guerre*, Alger, 1944 (réédition), p. 23 et 24.

20. Cf. R. Courtin, *Rapport sur la politique économique d'après-guerre*, Alger 1944 (réédition), p. 23 et 24, et R. Hostache, *op. cit.*

21. Contrairement à ce qu'indique M. Émile James (*opus cité*), p. 95, il n'était pas question d'une représentation du personnel pour moitié dans la composition du conseil d'administration. Le rapport du CGE prévoyait au contraire le risque que les représentants ouvriers soient systématiquement en minorité au sein du CA.

22. Décret du 22 mai 1944, JO du 27, p. 421. Ce décret fut abrogé et remplacé par un décret du 25 février 1946 (J. O. du 27) créant des comités mixtes à la production dans les établissements techniques du département de l'armement.

23. Intervention de M. Fernand Grenier, ancien commissaire à l'Air, le 12 décembre 1944 à l'Assemblée consultative provisoire (J.O., Débat. du 13, p. 491).

24. L'exposé des motifs de l'ordonnance du 22 février 1945 consacre officiellement l'existence de ces comités : « dès la libération du pays, dit-il, des comités de production ou des comités de gestion se sont constitués spontanément dans de nombreuses usines. Le but de ces comités était partout de remettre en marche l'industrie nécessaire à l'effort de guerre et d'en accroître le rendement [...]. Le moment semble venu de légaliser et de généraliser l'existence de ces organismes. »

25. Débat. ACP, séance du 12 décembre 1944, J.O. Du 13, p. 489, rapport Schwob.

26. Voir Robert Mancherini, *La Libération et les entreprises sous gestion ouvrière*, Marseille 1944-1948, L'Harmattan, 1994.

27. Voir le texte intégral de l'accord, in *Droit social*, 1945, p. 61.

28. Le directeur de la société Latécoère ne signa toutefois l'accord que sous réserve de la ratification par le conseil d'administration. Celui-ci refusa cette ratification.

des mesures d'hygiène et de sécurité, de discipline, à l'organisation des loisirs, etc. Dans la perspective d'une réussite de l'institution, le rapport envisageait l'information des délégués, par l'employeur, de la marche de l'affaire, des projets, des résultats, « voire même en ouvrant ses livres de comptabilité » ;

– d'autre part, l'entrée au *conseil d'administration* des sociétés d'un ou de plusieurs représentants du personnel désignés par la section syndicale de l'entreprise<sup>21</sup>.

Ces réformes souhaitées par la Résistance intérieure eurent un écho immédiat dans le Préambule de la constitution de 1946, [...], et dans l'œuvre législative du gouvernement de la France libre (sécurité sociale; nationalisations; comités mixtes à la production; etc.), comme le montre l'exemple des comités mixtes à la production.

### Les comités mixtes à la production du CFLN

Quelques mois avant la libération du territoire métropolitain, le Comité français de la libération nationale, dont l'autorité s'étendait à l'Algérie, mit en vigueur une formule originale des comités à participation ouvrière: le 22 mai 1940, vit le jour un décret portant création de comités mixtes à la production dans les établissements techniques de l'Air et d'un comité supérieur au commissariat (ministère) à l'Air<sup>22</sup>.

Aux termes de ce décret, chaque établissement devait comprendre un comité mixte à la production composé de sous-comités représentant les différentes sections de l'établissement. Les membres ouvriers des sous-comités étaient élus par le personnel sur des listes syndicales et le comité était présidé par le directeur de l'établissement. La mission des comités mixtes à la production consistait à proposer l'application de toute suggestion visant à améliorer le rendement de l'établissement par la modification de l'organisation d'une section ou de l'organisation générale de l'établissement.

Les comités mixtes n'avaient donc qu'un rôle consultatif. Pourtant, dans le premier projet soumis au conseil des ministres du CFLN, par M. Fernand Grenier, commissaire à l'Air, un pouvoir de décision était donné au comité mixte. Mais la majorité gouvernementale avait repoussé cette réforme, qui lui parut trop avancée<sup>23</sup>, et le décret du 22 mai 1944 institua auprès du Commissariat à l'Air un comité supérieur des comités mixtes à la production chargé de proposer des suites à donner aux suggestions des comités mixtes, la décision finale appartenant au commissaire à l'Air.

### Les comités créés spontanément à la Libération

En août 1944, dès la libération du territoire métropolitain, de multiples initiatives sur-

gèrent dans les entreprises, sous l'impulsion des comités locaux de libération, initiatives allant souvent de pair avec l'extension de l'insurrection.

Divers comités d'entreprise se constituèrent rapidement, à la fois pour défendre les installations industrielles contre le sabotage, pour hâter le relèvement économique du pays et pour accroître l'effort de guerre dans les industries travaillant pour la Défense nationale<sup>24</sup>.

Dès le mois de septembre 1944, les divers comités spontanés avaient remplacé presque partout les comités sociaux de la Charte du travail.

À la tribune de l'Assemblée consultative provisoire, M. Schwob, rapporteur de la commission de l'équipement national, de la production et des communications, classa ces initiatives en trois catégories: les comités patriotiques d'entreprise, les comités à la production et les comités de gestion<sup>25</sup>.

### Les comités patriotiques d'entreprise

Dans plusieurs régions, et en particulier dans la région lyonnaise, des comités patriotiques d'entreprise furent créés dès la Libération, à l'instigation de l'Union des ingénieurs et techniciens français constitués par des résistants choisis par les organisations patriotiques, à défaut par les organisations syndicales. Ils avaient un rôle purement consultatif dans les domaines économique (nomination d'une commission mixte à la production) et social (désignation d'une commission sociale)<sup>26</sup>.

### Les comités à la production

Les 12 et 13 septembre 1944, un accord était conclu à Toulouse entre, d'une part, la direction des sept établissements de construction et d'études aéronautiques de la région et, d'autre part, les représentants des organisations syndicales et des comités de libération locaux, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1944.

Cet accord<sup>27</sup> instituait dans ces sept établissements<sup>28</sup> des comités à la production très voisins de ceux qu'avait institué le décret Grenier du 22 mai 1944, mais leur attribution était plus étendue. En effet, les suggestions des comités à la production devaient concerner aussi bien les intérêts de la production que ceux du personnel (article 13), et le refus par un directeur d'appliquer les mesures recommandées devait faire l'objet d'une décision motivée et pouvait donner lieu à un recours devant le représentant du gouvernement, chaque directeur étant par ailleurs responsable devant le comité de la production de l'exécution des mesures décidées d'un commun accord (article 2).

Certes, l'inobservation de cet accord toulousain était dépourvue de sanctions juridiques, mais la pression des comités de libération

était suffisante, à l'époque, pour imposer l'application du texte signé.

Les comités à la production furent créés dans d'autres régions, notamment à Tarbes, ainsi que dans les entreprises privées non susceptibles de nationalisation, telles que l'entreprise Fouga à Béziers, où l'accord collectif signé le 1<sup>er</sup> octobre 1944 fut tout à fait analogue à celui de Toulouse. Le terme de « comité de gestion » a parfois été donné à tort à ces comités à la production.

### Les comités de gestion

Dans le rapport précité, M. Schwob qualifiait la troisième catégorie de comités, les comités de gestion, initiatives « sorties du sol », et dont les résultats furent très bons.

« Ils ont été créés, indiquait M. Schwob, en particulier dans

l'Allier, immédiatement après la Libération, par décision des comités départementaux de Libération, en raison de la situation locale tout à fait particulière, et surtout en raison de l'arrestation ou de la disparition de nombreux dirigeants des entreprises, ce qui mettait celles-ci dans l'incapacité absolue de travailler, alors que certaines d'entre elles présentaient une importance considérable pour la Défense nationale.

« Ces comités sont constitués par un représentant de l'Union des ingénieurs et techniciens français et un délégué de la CGT, qui s'adjoignent un gérant responsable de la direction effective de l'entreprise. Le comité est responsable de la marche de l'entreprise devant le comité départemental de Libération<sup>29</sup>.

« Des expériences analogues, mais suivant des modalités un

peu différentes, ont été également tentées dans certaines régions, en particulier dans la région lyonnaise, où des comités ont été adjoints aux administrateurs provisoires régulièrement désignés par l'autorité administrative régionale en remplacement de dirigeants incarcérés ou en fuite. C'est le cas par exemple des usines Berliet<sup>30</sup> ».

La création de ces comités spontanés ne peut être séparée des « comités de gestion », ou « directions provisoires », installés concomitamment à la suite de réquisitions d'entreprises<sup>31</sup>. Il y eût même des réquisitions collectives, comme celle de 15 grandes entreprises de la région de Marseille, dont certaines durèrent jusqu'à la fin 1947<sup>32</sup>.

## Vers un véritable statut moderne du Comité d'entreprise

Synthèse du chapitre par Alain Morin

Cette poussée autogestionnaire inquiéta fortement le gouvernement provisoire dirigé par De Gaulle qui craignait une dépossession des chefs d'entreprise.

Dès le 29 septembre 1944, un rappel à l'ordre dans un communiqué du gouvernement fut publié pour réaffirmer « le fondement du régime des entreprises », c'est-à-dire la nature capitaliste de la propriété avec toutefois un engagement à rédiger une ordonnance sur les comités mixtes à la production, selon la terminologie en vigueur dans les établissements de l'air. Ce communiqué prétendait limiter ces comités aux seules grandes entreprises.

Mais le projet déçut les syndicats car le texte se limitait à des attributions consultatives.

Quant au patronat, il restait hostile à toute idée du contrôle ouvrier de la gestion des entreprises et entendait leur ôter tout pouvoir de décision.

L'Assemblée nationale comprenant de nombreux représentants de la Résistance ne retrouvait pas les principes de la cogestion du programme du CNR. En proposant un texte alternatif, elle rejeta de fait l'avant-projet du gouvernement.

Mais le gouvernement fit traîner les choses et écarta les propositions de l'Assemblée nationale et reprit pour l'essentiel son projet initial.

Dans le même temps, de nouveaux comités patriotiques se créèrent en attendant l'ordonnance.

Si l'ordonnance du 25 février 1945 refusa d'intégrer les propositions de l'Assemblée nationale, l'exposé des motifs reconnaissait la nécessité d'associer les travailleurs à la direction de l'économie et à la gestion des entreprises.

Il faudra attendre l'élection d'une majorité de gauche, en octobre 1945, la démission

de De Gaulle, la nomination d'un nouveau gouvernement comprenant de nombreux syndicalistes, notamment Ambroise Croizat, pour aboutir à la loi du 16 mai 1946 constituant les comités d'entreprise. Et cela malgré l'opposition du patronat.

Cette loi :

- double le nombre d'entreprises assujetties (19 000 au lieu de 9 000) ;

- accorde au comité d'entreprise une compétence obligatoire sur l'organisation et la marche générale de l'entreprise, un droit d'information sur les bénéficiaires, l'assistance d'un expert-comptable ;

- double le nombre d'heures de délégation et limite le secret professionnel à celui de fabrication.

En fait, le véritable statut moderne du comité d'entreprise résulte de la loi du 16 mai 1946.

Si des modifications sont intervenues dans les décennies sui-

29. Ces dispositions étaient applicables dans les entreprises de plus de 100 salariés. Dans celle de 25 à 100 salariés, un « comité de contrôle » devait être créé. Ce comité avait une voix consultative, mais en cas de nécessité, le CDI devait donner son arbitrage (voir les deux arrêtés du 28 août 1944 du CDI de l'Allier, in Jacques Alain Rivière, « À propos de l'intervention du personnel dans la direction des entreprises. Informations sur quelques faits antérieurs à l'institution légale des comités mixtes ». *Documents Jeunes patrons*, note d'information générale, n° 3, Paris 1945).

30. Aux établissements de Berliet, l'administrateur séquestre nommé par arrêté du 5 septembre 1944 était secondé par un conseil consultatif composé de deux ingénieurs et de deux ouvriers délégués syndicaux, les décisions de gestion étant prises en commun. Il existait aussi un comité patriotique de 12 membres dont le rôle était consultatif (J.-A. Rivière, *op. cit.* note précédente).

31. Les historiens ont procédé à l'étude détaillée de ces expériences. Voir notamment Claire Andrieu, Lucette Le Van, et Antoine Prost, *Les Nationalisations de la Libération, de l'utopie au compromis*, Paris 1987, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

32. Cf. Robert Menchevik, G. Madjarian *Conflit, pouvoir et société à la Libération*. Ed. UGE 10/18, 1980.

vantes, les comités d'entreprise ont toujours conservé des attributions consultatives en matière économique et de gestion, et ont gardé leur indépendance en matière d'activités sociales et culturelles.

Il faudra l'ordonnance du 22 septembre 2017 pour voir ce conquies social fortement attaqué. Avec

la création du comité social et économique (CSE) fusionnant en une instance unique le comité d'entreprise, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ainsi que les délégués du personnel.

Ce comité social et économique, se voit attribuer toutes les missions

assumées antérieurement par les trois instances, mais avec moins de moyens, moins d'élus, moins de réunions et moins de budget.

En réalité, un véritable sabotage visant le retour au monopole du patronat sur la gestion des entreprises. ■

## L'évolution de la doctrine économique du Parti socialiste entre 1974 et 1977

Mathieu Fulla

Nous remercions vivement les Presses de Sciences Po de nous avoir autorisés à reproduire ici de larges extraits de l'ouvrage de Mathieu Fulla, *Les Socialistes français et l'économie (1944-1981)*. ©2016 Presses de Sciences Po.

<<https://www.cairn.info/les-socialistes-francais-et-l-economie--9782724618600-page-301.htm>>.

Les extraits qui suivent sont tirés du chapitre 10 de l'ouvrage (*Un programme plus si commun, 1974-1977*), qui traite du moment où, tout en prenant le dessus, dans les élections, sur le PCF, le Parti socialiste voit s'approcher la perspective de son accession au gouvernement et adapte sa doctrine et son discours à cette perspective. Ce retour en arrière est riche d'enseignements sur ce qui a profondément changé depuis quarante-cinq ans mais aussi sur la persistance de questions et de problèmes dont on peut penser qu'ils contribuent à expliquer la faiblesse actuelle de la gauche.

1. Michel de Certeau, *L'Invention du quotidien*, op. cit., p. 270.

**L'**acuité de la conscience de crise dans les sociétés occidentales de la deuxième moitié des années 1970 induit un nouveau rapport des hommes politiques – et des citoyens – à l'économie. Constatant que les grandes constructions idéologiques ne font plus recette, les professionnels de la politique se présentent désormais comme d'humbles messagers du réel, construisant leurs programmes en fonction de données statistiques étayées. Les querelles de chiffres deviennent les guerres théologiques de la société moderne. Les responsables politiques avancent « camouflés en fait, en données et en événements. »<sup>1</sup>

Aspirant à conquérir et à exercer durablement le pouvoir, le PS embrasse cette mutation des savoir-faire politiques. Ses bons scores électoraux et l'afflux massif d'« économistes » au profil socio-culturel comparable à celui des experts gouvernementaux confèrent à sa parole une crédibilité supérieure à celle qu'elle pouvait avoir au temps de la SFIO ou des premières années du programme commun. La droite continue de brandir le spectre collectiviste en cas d'arrivée de l'union de la gauche aux responsabilités, mais la menace perd une partie de sa force. [...]

Alors que sonne le requiem des grands modèles de planification en Europe occidentale<sup>2</sup>, et que

le keynésianisme entre dans une crise politique et théorique profonde, le PS réaffirme sa foi dans l'État banquier, planificateur et régulateur. Un contre-plan régulièrement actualisé reprenant le triple horizon temporel (6 mois, 18 mois, 5 ans) du programme présidentiel mitterrandien tente d'amalgamer les sensibilités marxiste, « keynésiano-mendésiste » et « régulationniste keynésienne » qui le traversent. [...]

### L'aggiornamento réussi des cultures économiques socialistes

Les contre-plans socialistes de la période se nourrissent de trois grandes cultures économiques. Les



2. Mark Mazower, *Le Continent des ténébres: une histoire de l'Europe au xx<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 357.

3. INSEE, *Fresque historique du système productif*, Paris, INSEE, 1974.

4. Note d'Économie&Politique: Le « capitalisme monopoliste d'État » est le vocable sous lequel est couramment désignée, dans les années 1970, la façon dont le PCF appréhende la réalité contemporaine du capitalisme. Développé par Paul Boccard à partir de premières mentions remontant à Lénine, ce corps théorique fait dès cette époque l'objet d'interprétations diverses au sein même du PCF. Voir par exemple Catherine Mills, « Retour sur l'histoire de la section économique du PCF », *Économie&Politique*, n° 792-793, juillet-août 2020.

5. Alain Fonteneau et Alain Gubian, « Comparaison des relances françaises de 1975 et 1981-1982 », *Revue de l'OFCE*, 12, 1985, p. 123-156, p. 124-126.

6. « Le plan économique du PS », *Le Poing et la Rose*, 48, mars 1976.

7. Jacques Gallus et Michel Rocard, *L'Inflation au cœur*, op. cit., p. 44. Jacques Delors, *Changer*, Paris, Stock, 1975, p. 300. Laurent Fabius, *La France inégale*, Paris, Hachette, 1975, p. 86.

8. Jacques Gallus et Michel Rocard, *L'Inflation au cœur*, op. cit., p. 42. Christian Goux, *Sortir de la crise*, Paris, Flammarion, 1978, p. 85-87.

9. Philippe Mahé (pseudonyme de Philippe Jurgensen), « Quelle serait la politique socialiste devant la crise du franc », 20 août 1976, p. 1 (4 p.), CAS-FJJ, Fonds secrétariat national aux Études, 3SN 61.

10. Jacques Kosciusko-Morizet et Jean Peyrelevalde, *La Mort du dollar*, Paris, Seuil, 1975. Jean Peyrelevalde, *L'Économie de spéculation*, Paris, Seuil, 1978.

11. Entretien de l'auteur avec Jean Peyrelevalde, 26 mai 2011. Entretien de l'auteur avec Alain Boubliil, 25 mai 2011.

12. « Le plan économique de la gauche », supplément à *L'Unité*, 171, 19 septembre 1975.

« économistes » marxisants inspirent au parti sa condamnation de l'impérialisme américain et son objectif de reconquête du marché intérieur<sup>3</sup>. Leurs propositions s'inspirent des analyses des théoriciens du CME et de la branche grenobloise de la théorie de la régulation. La « fresque du système productif » de l'INSEE, qui souligne la baisse constante de la rentabilité du capital depuis le milieu des années 1960, offre une base empirique bienvenue à leur critique de la crise capitaliste. Leur influence se dissipe au profit de leurs homologues « keynésiano-mendésistes » et « régulationnistes keynésiens », lorsque le parti présente ses solutions concrètes pour juguler la hausse conjuguée de l'inflation et du chômage.

[...]

Tous se gardent en revanche de renier le marxisme. Union de la gauche oblige, les critiques publiques à l'égard du CME<sup>4</sup> restent feutrées, et les experts proches de Jacques Attali, tout comme leurs camarades rocardiens, n'oublent jamais de mobiliser les concepts de plus-value, d'accumulation du capital et de baisse tendancielle du taux de profit dans leurs ouvrages théoriques.

[...]

La majorité des « économistes » du PS est en effet convaincue du bien-fondé d'un socialisme de la demande, reposant sur une stimulation de la consommation populaire. Alors que la politique de relance initiée en 1975 par Jacques Chirac privilégie l'investissement public<sup>5</sup>, les contre-plans du PS plaident pour le relèvement des bas revenus. L'amélioration de la qualité des services publics, la création d'emplois dans le secteur social et une croissance de 20 % (en valeur réelle) des dépenses d'équipements collectifs et des aides au logement social figurent au premier plan des revendications. Dans la continuité des programmes défendus depuis la Libération, les socialistes conditionnent les gains d'efficacité économique à davantage de justice sociale. La création de 300 000 emplois publics, le passage à la semaine de quarante heures sans diminution de salaire (trente-cinq heures pour les travaux pénibles), la hausse du SMIC, du minimum vieillesse et des allocations familiales ainsi que l'indexation de l'épargne populaire sur l'inflation sont les mesures phares proposées pour sortir le pays de la stagflation<sup>6</sup>.

Comme au temps de la SFIO, ce socialisme de la demande fait primer le social sur l'économique qui, lui-même, s'impose au financier. L'ensemble des courants, rocardien compris, voit dans l'inflation galopante une stratégie mise en œuvre par le grand capital – avec la complicité de

l'État bourgeois – pour rogner les hausses de salaires consenties aux contestataires de mai-juin 1968<sup>7</sup>. Le scepticisme à l'égard des thèses monétaristes de Milton Friedman et de ses épigones est général: « la croissance de la masse monétaire [...] ne constitue pas le facteur causal premier de l'inflation », souligne Michel Rocard qui est rejoint sur ce point par Christian Goux<sup>8</sup>. Le faible intérêt des « économistes » socialistes pour les questions monétaires s'explique non seulement par des facteurs politiques – le monétarisme est perçu comme une théorie de droite – mais aussi culturels, car le PS compte peu de spécialistes du sujet dans ses rangs. Dans une note confidentielle, Philippe Jurgensen, haut fonctionnaire à la direction du Trésor, constate que la commission économique n'est pas en mesure de fournir un argumentaire percutant sur les conséquences de la généralisation des changes flottants consécutive aux accords de la Jamaïque de janvier 1976, faute de posséder les compétences techniques suffisantes<sup>9</sup>. Des témoignages rétrospectifs corroborent la thèse d'un manque de savoir-faire socialiste en matière monétaire. Jean Peyrelevalde, l'un des rares à s'intéresser au problème<sup>10</sup>, considère, non sans exagération, que le parti « n'a jamais compris ce qu'était la monnaie ». Alain Boubliil estime, quant à lui, que les experts socialistes n'ont jamais envisagé « la politique monétaire comme solution à l'inflation »<sup>11</sup>.

La primauté accordée par les experts à l'économie réelle souligne leur confiance dans l'État planificateur, régulateur et banquier en dépit de la crise du keynésianisme. Entre 1974 et 1977, les contre-plans économiques du PS expriment inlassablement leur foi dans la capacité de l'État à sortir le pays de la stagflation par une politique budgétaire active, une planification réellement démocratique et la nationalisation du crédit<sup>12</sup>. Imprégnés des schèmes culturels et des méthodes de travail de la haute administration économique, les experts d'État mitterrandistes, rocardiens et chevènementistes affirment que le renforcement des prérogatives économiques de l'État permettra de concilier efficacité économique et justice sociale en rendant à la nation la maîtrise de l'investissement.

[...]

### S'en tenir aux nationalisations du programme commun

Les versions successives du « plan en trois temps » socialiste synthétisent les apports de *Changer la vie*, du programme commun et du texte adopté lors des Assises d'octobre 1974, dont l'influence sur la redéfinition du socialisme économique est importante<sup>13</sup>. Son adoption

montre que l'extension du secteur public est désormais perçue par le PS comme une condition nécessaire mais non suffisante de la transition socialiste. Le vieux concept de socialisation y est employé indifféremment avec celui de nationalisation, ce dont la CFDT ne manque pas de se réjouir<sup>14</sup>. En se montrant moins disert sur les nationalisations industrielles, le PS marque son refus de tout alignement sur le Gosplan et l'étatisation soviétiques. Le PCF ne s'y trompe pas et s'insurge contre ce glissement sémantique<sup>15</sup>. Plus largement, la direction mitterrandiste encourage la prise de distance à l'égard de l'État industriel fort. Devant les membres de l'Association des cadres dirigeants de l'industrie pour le progrès social et économique (ACADI), François Mitterrand donne une lecture libérale du texte de 1972, reflétant le sentiment de la majorité de ses «économistes»: «Le programme commun est une façon de rompre, sur quelques points, avec la société actuelle, il ne constitue pas une rupture générale, définitive et décisive avec la société de profit et l'économie de marché. Le programme commun préserve l'économie de marché et en respecte le cadre<sup>16</sup>.» Après une diatribe contre les sacro-saintes lois de l'offre et de la demande, le premier secrétaire assure au parterre de patrons présents que sa formation s'en tiendrait aux neuf nationalisations industrielles prévues par le programme commun en cas d'arrivée au pouvoir. Les textes alors produits par le parti confirment ce nouveau regard sur l'État industriel. L'efficacité économique des nationalisations est davantage valorisée que ses avantages sociaux potentiels. Le contre-plan de 1976 les présente comme le moyen d'entreprendre «une restructuration compétitive et sélective des secteurs clés de l'économie.»<sup>17</sup>

[...]

La tendance de la majorité du parti à ne plus considérer les nationalisations comme l'alpha et l'oméga d'une politique économique et sociale socialiste est diversement appréciée par ses alliés. Alors que le PCF, gardant à l'esprit la perspective des élections municipales, dissimule à grand-peine son irritation, la CFDT se réjouit de la convergence de vues avec le PS sur les modalités des nationalisations futures, d'autant que l'enthousiasme moindre des socialistes pour l'État industriel fort s'accompagne d'un regain d'intérêt pour la planification démocratique et la nationalisation du crédit<sup>18</sup>.

### Le retour en grâce de la planification démocratique

Le programme commun se contentait d'exprimer sa foi dans une planification démocratique et décentralisée respectueuse du secteur privé mais pesant sur les orientations et le financement de l'investissement<sup>19</sup>. L'élection présidentielle de 1974 remettait à l'honneur

la stratégie néoplaniste en fixant trois horizons temporels au programme du candidat Mitterrand. Le texte des Assises approfondit ce sillon. À l'inverse des «technocrates néocapitalistes», qui ont réduit l'outil «à une vaste étude de marché», la planification décentralisée que le PS appelle de ses vœux permettrait selon lui de trancher démocratiquement des questions cruciales telles que la durée du travail ou les parts respectives de l'investissement productif et de la consommation collective dans le PIB<sup>20</sup>.

Avant 1976 néanmoins, ce plaidoyer pour l'État planificateur reste largement incantatoire: aucun texte socialiste ne précise les modalités de cette planification démocratique<sup>21</sup>. La situation évolue sous l'influence de l'expert rocardien Yves Bernard, sous-directeur à la direction de la Prévision, qui s'impose comme le principal spécialiste de la question. À la tribune de l'Assemblée nationale, André Bouloche reprend l'accusation de déplanification de l'économie française portée par le grand commis à l'encontre du gouvernement Barre<sup>22</sup>. La réhabilitation du Plan amorcée par les experts rocardiens est poursuivie par les travaux du mauroyiste Henri Guillaume et du mitterrandiste Michel Levasseur. En mai 1976, les deux universitaires produisent un rapport dense qui fixe les rapports entre les entreprises et le plan sous un gouvernement socialiste<sup>23</sup>. Le document ne masque pas leur inclination pour une planification décentralisée, inspirée des expériences yougoslave et hongroise, tandis que le Gosplan soviétique fait figure de repoussoir absolu. Concédant au marché le rôle premier dans la fixation des prix, les deux auteurs appellent au renforcement de l'État planificateur et banquier, afin de mieux contrôler la politique d'investissements des entreprises privées. Leur plaidoyer pour une troisième voie entre capitalisme libéral et planification soviétique présente un air de famille prononcé avec les textes du premier PSU et de la FGDS. Les dirigeants du PS font leur cette approche du Plan, à l'instar de François Mitterrand devant l'ACADI: «Nous pensons [...] qu'il faut prévoir et planifier. Nous n'entendons pas, par là, la réglementation allant jusqu'au détail de l'activité de chacun d'entre vous; ce serait faire preuve d'inintelligence. [...] nous vivons par hypothèse dans une économie de marché où les lois de la concurrence dans de très larges domaines continueront de jouer et où les besoins de la consommation, les exigences de la création, de l'invention, de la recherche ne pourront pas plus qu'aujourd'hui être exactement prévues. Il faut laisser à la vie son domaine, mais il faut aussi savoir démocratiquement planifier.»<sup>24</sup>

Seul le CERES, relégué dans la minorité depuis le congrès de Pau (31 janvier-2 février 1975), grince des dents en constatant cette prise de distance avec le volontarisme industriel du programme commun.

[...]

13. «Pour le socialisme», *Le Poing et la Rose*, 31, septembre 1974. La problématique spécifique de l'auto-gestion est abordée plus loin dans le chapitre.

14. «Analyse du texte des Assises du socialisme», *Nouvelles CFDT*, 43/74, 30 décembre 1974.

15. «M. Marchais: pourquoi renvoyer à 1980 les nationalisations?», *Le Monde*, 16 septembre 1975.

16. François Mitterrand, *Bulletin de l'ACADI*, 312, mai-juin 1976, p. 253-281, p. 261, CAS-FJJ, Fonds François Mitterrand, «Déclaration - Discours - Presse», 1976.

17. «Le plan économique du PS», *Le Poing et la Rose*, 49, avril 1976, p. 18.

18. CFDT, Secteur politique, compte rendu de la rencontre PS-CFDT du 20 septembre 1976, 23 septembre 1976, p. 2 (2 p.), Archives CFDT, Archives confédérales, 8H 111.

19. «Le programme commun de gouvernement. Parti socialiste-Parti communiste (27 juin 1972)», doc. cité, p. 8.

20. «Pour le socialisme», doc. cité.

21. «Analyse du texte des Assises du socialisme», art. cité.

22. Yves Lannes (pseudonyme d'Yves Bernard), rapport sur le VII<sup>e</sup> Plan, avril 1976, 12 p., CAS-FJJ, Secteur études, 3SN 50. André Bouloche, *Journal officiel*, 30 juin 1976, p. 4856-4859.

23. Henri Guillaume et Michel Levasseur, «Planification et gestion de l'entreprise dans la transition», mai 1976, 8 p., Papiers personnels de Philippe Humbert, énarque, administrateur civil au ministère des Transports et responsable du groupe «Automobile» de la commission de politique industrielle du PS, membre du cabinet de Pierre Dreyfus, ministre de l'Industrie entre 1981 et 1982.

24. François Mitterrand, exposé au déjeuner-débat organisé par l'ACADI sur le thème « L'entreprise et ses dirigeants dans la cité socialiste », 26 avril 1976, reproduit dans *Bulletin de l'ACADI*, 312, mai-juin 1976, p. 263-264.

25. François Kraus, « Les Assises du socialisme ou l'échec d'une tentative de rénovation d'un parti », art. cité, p. 93.

26. François Mitterrand, Assises du socialisme, 12 octobre 1974, base de données des débats du CAS-FJJ.

27. Pour une première approche sur cette éphémère expérience autogestionnaire mise en œuvre par les ouvriers et les ouvrières de l'usine horlogère de Besançon en 1973, voir Frank Georgi « Le moment Lip dans l'histoire de l'autogestion en France », dans Chantal Mathieu et Thomas Pasquier (dir.), « Actualité juridique de l'action collective : 40 ans après LIP ! », supplément à *Semaine sociale* Lamy, 1631, p. 65-72.

28. Frédéric Cépède, « L'autogestion dans la propagande des socialistes », dans Frank Georgi (dir.), *Autogestion : la dernière utopie ?*, op. cit., p. 229-243, p. 232.

29. PS, secrétariat national à la Formation, *L'Identité du Parti socialiste : front de classe, union de la gauche, autogestion*, supplément à *Combat socialiste*, 40, décembre 1975, p. 67.

30. Gilles Martinet, secrétariat national aux Études, « Le parti face aux échéances de 1978 », probablement fin 1976 (sans date), p. 3 (13 p.), CAS-FJJ, Fonds Mauroy, boîte 88.

31. Alain Bergounioux et Gérard Grunberg, *Les Socialistes français et le pouvoir : l'ambition et le remords*, op. cit., p. 258-280.

32. « Le plan économique du PS », supplément à *L'Unité*, 171, septembre 1975, p. 11-15, p. 15.

Le renversement du rapport de force interne au profit des pôles d'expertise « keynésiano-mendésiste » et « régulationniste keynésien », dominés par les rocardiens et les proches de Jacques Attali, favorise la promotion de l'autogestion dans le PS.

### L'autogestion, un météore politique

Les Assises font de l'autogestion la « clé de voûte » du socialisme démocratique, et du PS son principal relais politique<sup>25</sup>. Ouvrant l'événement, François Mitterrand accepte l'intégration du concept dans le bagage idéologique partisan à condition qu'il n'entrave pas la dynamique unitaire avec les communistes<sup>26</sup>. Le succès de l'expérience autogestionnaire des « Lip »<sup>27</sup> à Besançon et la perspective de réunir la majorité de la famille socialiste sous l'étendard du PS poussent le premier secrétaire à se réclamer de l'autogestion.

Considérée avec méfiance par les mitterrandistes, abandonnée par les chevènementistes, l'autogestion ne parvient pas à s'imposer comme le concept central du socialisme économique. Elle se trouve rapidement mise en sourdine. Six brochures seulement sur les cent neuf publiées par le parti entre 1971 et 1981 en font leur sujet central. À partir de 1978, le PS ne publie plus aucun document spécifique sur l'autogestion<sup>28</sup>. Les mitterrandistes privilégient le « front de classe » et l'union de la gauche pour définir l'identité du parti. Considéré par ses promoteurs comme le rassemblement de tous les hommes exploités et aliénés, le « front de classe », qui se distingue du « front antimonopoliste » promu à la même époque par le PCF par son refus de reconnaître à la « classe ouvrière » un quelconque rôle dirigeant, traduit l'ambition mitterrandienne de rassembler de larges couches de la société française. Une brochure de formation revenant sur l'articulation entre « front de classe » et autogestion affirme le primat du premier, qui couvre 60 % de

“

Les Assises font de l'autogestion la « clé de voûte » du socialisme démocratique, et du PS son principal relais politique. François Mitterrand accepte l'intégration du concept dans le bagage idéologique partisan à condition qu'il n'entrave pas la dynamique unitaire avec les communistes. Le succès de l'expérience autogestionnaire des « Lip » à Besançon et la perspective de réunir la majorité de la famille socialiste sous l'étendard du PS poussent le premier secrétaire à se réclamer de l'autogestion.

”

l'opuscule, sur la seconde, qui n'atteint même pas les 15 %<sup>29</sup>. L'âge d'or autogestionnaire fut donc fugace et ambigu. Fin 1976, Gilles Martinet dresse un état des lieux accablant : aucune des dix-sept commissions d'études constituées depuis le congrès de Pau n'a pu fournir une note précise sur le rôle de l'autogestion dans la transition socialiste : « dans la plupart des cas, on ne [par-

vient] pas à sortir du domaine des généralités. Je demande que soient désormais écartés de nos textes les clichés qui dissimulent mal la pauvreté de la réflexion comme – une économie au service de l'homme – ou encore – un véritable contrôle des travailleurs »<sup>30</sup>. La recherche d'une stricte compatibilité avec le programme commun affadit la notion au lieu de la renforcer.

[...]

Ces gages donnés au PCF au temps de l'« union froide »<sup>31</sup> n'empêchent pas les socialistes de desserrer le carcan du programme commun. Le contreplan actualisé de l'automne 1975 tente d'amalgamer volontarisme marxisant et visées autogestionnaires. Inquiet de la « vassalisation croissante de l'économie française à l'égard de la puissance américaine » et de ses firmes multinationales, le document rappelle dans un premier temps que la nation doit compter sur ses propres forces<sup>32</sup>. La nécessité de renforcer les prérogatives de l'État banquier par la socialisation du crédit et la création d'une banque nationale d'investissements est également soulignée avec force. Mais sous l'impulsion des experts deloristes, rocardiens et attalomitterrandistes, les remèdes de sortie de crise préconisés dans la deuxième partie du document retrouvent des accents « régulationnistes keynésiens » et autogestionnaires. Le parti prône un rapport plus équilibré entre capital et travail, la chasse aux gaspillages humains et écologiques, la réduction de la durée du travail et l'allongement de la durée de vie des objets. Il défend également la suppression du marché du travail auquel il propose de substituer l'exigence du droit au travail et le contrôle par les travailleurs de leurs droits sociaux. L'heure est à une croissance moins gourmande en énergie et en matières premières, aux antipodes de la logique quantitative du programme commun jugée – sans que quiconque ne le déclare ouvertement – surannée. [...] ■



# Expérimenter une nouvelle façon d'aborder la gestion des services publics

\* Membre du secrétariat du secteur Entreprises du PCF.

Frédéric Mellier\*

Le développement de nouveaux services publics, avec de nouvelles formes d'exercice de pouvoirs par les citoyennes et les citoyens, est une voie à l'ordre du jour pour prendre le pouvoir sur l'économie. C'est ce qu'a montré l'intervention de Frédéric Mellier aux états généraux de l'énergie du 13 février 2021 dont nous avons rendu compte dans notre précédent numéro.

**L'**une des difficultés qui nous est posée dans la réflexion autour du service public est de construire des réponses qui ne fassent pas seulement référence au passé. C'est-à-dire, d'une part, idéaliser ce qui a pu exister, mais également ne pas voir les transformations profondes qui se sont opérées dans la société. Si celles-ci ont été imposées par le capital, elles permettent, contrairement, l'émergence de nouvelles réponses, différentes de ce qui a pu exister mais qui en sont le prolongement.

## Une autre utilisation de l'outil régional : l'exemple des comités de ligne et du comité de vigilance ferroviaire en Nouvelle Aquitaine

Ce comité a été créé à l'initiative du renouvellement de la convention TER. Au départ, il se limitait à la CGT et quelques partis de gauche, dont le PCF, et avant tout au département de la Gironde. Au fur et à mesure de nos combats, nous avons été capables de réunir neuf associations d'usagers et d'élargir notre activité à l'ensemble de la région. Nous y définissons les besoins en termes de train sur la région, en ne nous limitant pas à des luttes défensives mais aussi en nous battant pour la réouverture de lignes fermées depuis trente ans. Cette action vise autant à la réponse aux besoins des populations en termes de transports qu'à

la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans ce comité, chacun apporte à partir de son expérience : usagers du train, agents de la SNCF, politique en charge de la gestion, avec un objectif : celui d'un service public utile à la population. À partir de ces expertises, nous construisons des réponses qui sont en lien avec la réalité, en sortant des logiques austéritaires et des logiques technocratiques.

Il y a là, il me semble, un embryon de ce à quoi devrait ressembler une nouvelle forme de gestion des services publics. Bien évidemment, c'est d'abord un outil de lutte, mais regardons toute la potentialité d'intelligence qui se met en mouvement.

C'est dans ce sens qu'il nous faut travailler sur la question de l'énergie, et particulièrement de l'électricité. La propriété publique d'État est loin d'être suffisante, elle est nécessaire mais très insuffisante.

## Travailler à l'appropriation publique, c'est aussi travailler à une gestion effective par la population

Cela concerne d'abord et avant tout des salariés. Il faut de nouveaux pouvoirs des salariés dans la gestion de nos services publics et cela ne peut se résumer à une présence dans les conseils d'administration comme c'est le cas actuellement. Il faut porter l'ambition d'un vent nouveau de démocra-

tie dans la gestion, parce que les gestions actuelles tournées vers la rentabilité font la preuve de leur incapacité à répondre aux besoins des populations, entraînent le mal-être au travail, abîment l'emploi.

Or, quand on met en place une dynamique, quand on sollicite l'intelligence collective, on trouve souvent des réponses à des difficultés qui paraissent insolubles, on valorise chaque individu, on construit une appropriation effective.

Les directions ont conscience de ces réalités quand elles mettent en place tout le panel des méthodes de *management*. Mais cela bute systématiquement sur les finalités, les objectifs de la rentabilité qui vise à augmenter la productivité et finit par broyer les hommes et les femmes, par vider de sens le travail.

Ce besoin d'une nouvelle efficacité se pose de manière particulière dans les services publics et les entreprises publiques. C'est vrai pour le train mais c'est vrai également pour l'électricité. On voit aujourd'hui une aspiration qui grandit de pouvoir décider de quelle électricité on consomme. On pourrait débattre des heures du fond de ces démarches, mais ce qui est sûr, c'est que les débats autour du climat montrent combien il existe une envie de pouvoir donner son avis. Cette aspiration est un point d'appui extraordinaire qui vient aussi percuter l'autoritarisme des conseils d'administrations, la culture de la technocratie des grandes collectivités.

Il y a donc besoin de créer des nouvelles institutions démocratiques qui permettent aux salariés et aux usagers de déterminer et construire les besoins d'un territoire, d'une région. Et ce, en lien avec l'évolution de la population, les projets de développement industriel, les enjeux environnementaux.

Il ne s'agit donc plus de réfléchir à une production isolée du reste du pays comme on nous le propose aujourd'hui avec la régionalisation à la sauce néolibérale mais, au contraire, de réfléchir à un outil régional qui détermine les besoins territoire par territoire, dans le cadre d'un service public national intégré.

Cela appelle à de nouvelles articulations entre les besoins industriels et la production électrique. En lien avec les CSE qui connaissent les besoins de la production, les associations d'usagers, les représentants des salariés et les élus des collectivités, il s'agit donc de construire une planification de type nouveau qui parte des besoins réels, qui anticipe des besoins à venir.

On sort de la logique de la sobriété techno-écolo, pour entrer sur une nouvelle efficacité moins gaspilleuse d'hommes et de matière. En d'autres termes, on sort de la logique du capital où la production détermine la consommation mais, au contraire, où les besoins construisent la production. Cela permet des va-et-vient entre production et construction des besoins. En travaillant de cette manière, on permet aussi à l'industrie, en amont, de pouvoir avoir une vision à long terme de sa production, de travailler à la mise en formation des salariés, de construire sa recherche et son développement.

**Il s'agit, avec ce nouveau type d'institutions, de sortir graduellement de la domination du capital et des logiques de rentabilité.**

Cette manière d'aborder une nouvelle gestion du service public pose aussi deux autres questions. Celle d'une appropriation réelle des services

publics par la population, même si c'est par le biais d'association d'usagers. Elle pose aussi la question du temps libéré pour les citoyens et salariés pour avoir une gestion effective, travaillant à des rotations dans l'exercice de ces mandats.

Cette proposition de nouvelle institution démocratique s'ancre dans les expériences passées mais également dans ce que nous vivons dans la gestion et le démantèlement des services publics. Les formes CESE, CESER, bien que très imparfaites, illustrent les formes nouvelles qui pourraient être construites.

Les luttes actuelles à GE ou EDF-ENEDIS appellent non pas à attendre des échéances hypothétiques pour mettre en œuvre ces nouvelles pratiques mais au contraire à construire des expériences.

Le comité de vigilance ferroviaire Nouvelle Aquitaine en est une illustration, qui appelle sans doute à ce que sur nos territoires nous construisions de nouvelles initiatives, avec détermination, pugnacité, et la volonté d'aller contester les logiques du capital. ■

# Des limites de la codétermination à l'allemande dans le capitalisme mondialisé

## Pouvoir salarié intégral ou tyrannie du capital

Kevin Guillas-Cavan

Même en Allemagne où elle est plus développée qu'en France, la présence de salariés dans les conseils d'administration n'a pas eu pour objet, ni pour effet, de remettre en cause la logique capitaliste, même si elle a eu des effets économiques et sociaux positifs tant qu'elle a accompagné une phase dynamique de l'accumulation du capital.

**I**l est devenu d'usage d'affirmer que l'Allemagne serait la championne d'un modèle alternatif au capitalisme anglo-saxon, le paradigme d'un capitalisme à visage humain (ou en tout cas moins inhumain)

où les « parties prenantes », actionnaires et salarié·es, ont voix au chapitre.

En France, le livre de Michel Albert, *Capitalisme contre capitalisme*<sup>1</sup>, a fait date et joue un rôle important dans un certain courant

social-démocrate qui voit dans la République fédérale un modèle à suivre, alliant efficacité économique et justice sociale<sup>2</sup>. Ce livre s'inscrit dans un riche courant, dit « de la diversité des capitalismes » qui a pu constituer une arme intel-

1. Albert M., *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Le Seuil, 1991.

2. Guillas-Cavan K., « Interpréter changements et continuités en Allemagne : un retour à l'approche gerschenkronienne de l'histoire », *Encyclo*, 2017, p. 47-65.

“

Signe de la puissance persistante des CE et du caractère gênant pour le patronat, celui-ci déploie des stratégies antisyndicales particulièrement violentes pour empêcher leurs mises en place.

”

lectuelle contre les processus de déréglementation, de flexibilisation et de financiarisation en offrant l'exemple d'un pays dont les performances macro-économiques dépassaient celles des États-Unis reaganien ou du Royaume-Uni thatcherien<sup>3</sup>.

La *Mitbestimmung*, que l'on traduit alternativement par « cogestion » ou « codétermination », est l'une des caractéristiques de ce « modèle » allemand. La présence de salarié-es au Conseil d'administration (CA) des entreprises est parée de si nombreuses vertus qu'il est nécessaire de s'y arrêter et de réfléchir.

D'autant que loin d'être aujourd'hui une arme au service de la lutte contre le renforcement de la dictature du capital que l'on qualifie de « néolibéralisme », le thème d'une « cogestion à la française » refléurait à chaque réforme régressive, comme une compensation, sans cesse repoussée, à l'intensification de l'exploitation et de la précarité. La Loi de sécurisation de l'emploi de 2013 s'avère ainsi bien moins ambitieuse que le rapport Gallois, permettant à un ou une salariée de siéger dans les CA des entreprises employant plus de 5 000 personnes

quand le rapport préconisait une proportion d'un tiers. De la même manière, la loi Pacte du 22 mai 2019 qui devait refonder l'entreprise dans le sens d'une participation accrue des salarié-es<sup>4</sup> accouche finalement d'une souris et le nombre de salarié-es dans les CA passe de 1 à 2 pour ceux comportant plus de 8 membres...

### La codétermination allemande : un pouvoir salarial limité mais réel

Venons-en à cette codétermination à l'allemande, visiblement suffisamment gênante pour le patronat pour qu'elle ne soit jamais mise en place de ce côté-ci du Rhin malgré les promesses répétées.

La codétermination allemande a été mise en place en 1952 et constitue l'un des trois piliers de la démocratie économique avec l'autonomie de la négociation collective par rapport à la loi (*Tarifautonomie*), l'autogestion des caisses de sécurité sociale (*Selbstverwaltung*)<sup>5</sup>. Elle est constituée de deux niveaux distincts : l'entreprise et l'établissement, tous deux définis par la Loi relative à la constitution des entreprises (*Betriebsverfassungsgesetz*) mis à jour en 1972 puis en 2001, complétée en 2004 par le règlement de participation d'un tiers (*Drittelbeteiligungsgesetz*).

Au niveau de l'établissement, un *Betriebsrat* (Conseil d'établissement, CE) peut être mis en place à la demande des salarié-es dans toutes les entreprises employant plus de cinq personnes. Il dispose d'un droit de codécision sur les « principes de la rémunération » (c'est-à-dire les primes et les modalités de paiement pour l'essentiel), les embauches (et leur forme), les licenciements hors licenciements économiques. Dans ces cas, le CE dispose d'un droit de veto sur les décisions de la direction. Outre ce droit de codécision, il dispose d'un droit de codétermination proprement dit, c'est-à-dire un droit à conclure des accords d'entreprise sur l'organisation du temps de travail, les horaires journaliers, les pauses, la répartition du volume

hebdomadaire, les principes généraux en matière de congés, ce qui exclut le temps de travail en lui-même qui reste une prérogative des organisations syndicales de branche.

Signe de la puissance persistante des CE et du caractère gênant pour le patronat, celui-ci déploie des stratégies antisyndicales particulièrement violentes pour empêcher leurs mises en place<sup>6</sup>. Seule une minorité des salarié-es employé-es dans des entreprises de plus de 5 personnes est couverte par un CE : 40 % sur le territoire de l'ex-Allemagne de l'Ouest et 33 % dans l'ex-RDA<sup>7</sup>.

Au niveau de l'entreprise, dans sa forme actuelle, une représentation paritaire des actionnaires et du personnel existe dans les entreprises employant plus de 2 000 personnes. Les représentantes et représentants du personnel se composent d'une part élue par les salarié-es de l'entreprise et d'une part nommée par les organisations syndicales et extérieure à l'entreprise<sup>8</sup>. En cas de blocage, la directrice ou le directeur général a une voix prépondérante. L'Assemblée des actionnaires qui l'élit conserve donc le dernier mot. Par contre, la directrice ou le directeur du travail (l'équivalent du DRH) est nommé-e par le Conseil de surveillance et ne peut l'être contre les voix de la majorité des représentantes et représentants des salarié-es.

Pour les entreprises employant entre 500 et 2 000 personnes, le règlement de 2004 prévoit une représentation du personnel à hauteur d'un tiers du Conseil de surveillance. Les entreprises minières et sidérurgiques sont soumises à un règlement particulier, prévoyant une représentation paritaire, sans voix prépondérante pour la direction, de sorte que la représentation du personnel possède effectivement un droit de veto sur les décisions économiques et stratégiques de l'entreprise<sup>9</sup>.

Ainsi, la codétermination peut être vue comme un projet éminemment social-démocrate. Inscrite dans un projet réformiste, elle était appelée à être étendue progressivement, sur le modèle des grandes entreprises.

3. Streeck W., *Reforming capitalism*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

4. Crifo P. et Rebérioux A., *La Participation des salariés*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, p. 1.

5. Guillas-Cavan K., « La protection sociale allemande sous tension », *Économie et politique*, 2020, n° 796-796, p. 50-53

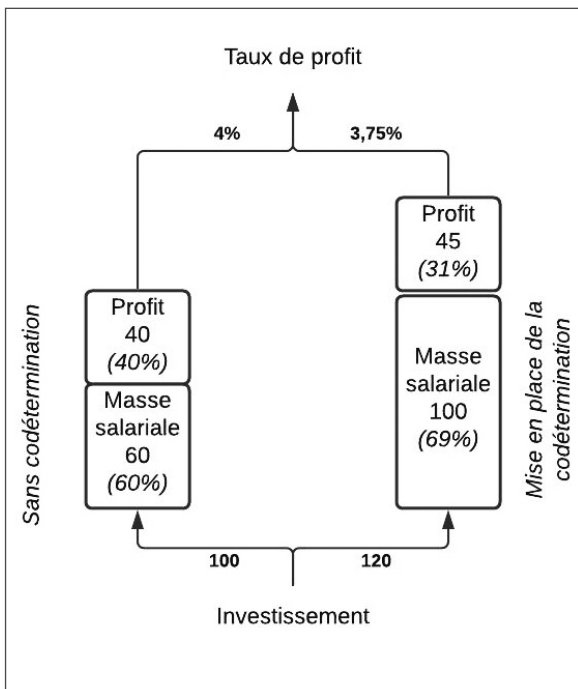
6. Behrens M. et Dribbusch H., « Umkämpfte Mitbestimmung: Ergebnisse der dritten WSI-Befragung zur Bund Verhinderung von Betriebsratswahlen », *WSI-Mitteilungen*, 2020, n° 4, p. 286-294; ou, plus ancien mais en français, Artus I., « Les salariés précaires et la codétermination en Allemagne – la représentation collective au-delà des normes », *La Revue de l'Ires*, 2011, n° 68, p. 109-140.

7. Thünken O., Hertwig M., Fischer A. et Menning D., « (Ent-) Demokratisierung der Betriebe – Union Busting und der Kampf um die Mitbestimmung », in Burzan N., dir., *Komplexe Dynamiken globaler und lokaler Entwicklungen*, Deutsche Gesellschaft für Soziologie, 2019, disponible en ligne.

8. Cheuvreux M. et Rambert L., « Dialogue social sectoriel et décentralisation des négociations : Étude comparée France/Allemagne », *Document de travail de la DG Trésor*, 2017, n° 1.

9. Rehfeldt U., « Le modèle allemand du dialogue social et son renouveau dans la crise », in Lapointe P.-A., dir., *Dialogue social, relations du travail et syndicalisme. Perspectives historiques et internationales*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2016, p. 123-158.





10. Favereau O., *Rapport sur les modèles de gouvernance de l'entreprise. Évaluation et prospective des modèles actuels*, rapport remis à l'OIT, 2020.

11. Ghirardello A., Seignour A., Vercher-Chaptal C., « Les performances de la codétermination », Colloque du Collège des Bernardins « Gouvernement de l'entreprise, création de commun », mars 2018, Paris.

12. Streeck W., *op. cit.*, 2009

13. Luxemburg R., *Réforme sociale ou révolution ?*, Paris, La Découverte, 2001 [1899].

Quoiqu'elle comporte une dimension socialiste indubitable, elle ne remet cependant pas en cause la domination du capital, vu comme complémentaire du travail et dont il s'agit de limiter les pouvoirs plus que de les remettre en cause. Résultat de la dérive libérale de la sociale-démocratie, l'ambition de dépasser les 50 % de voix salariales a été abandonnée, de même que l'idée de hisser l'ensemble des entreprises au niveau des entreprises minières et sidérurgiques dont la spécificité faillit être abolie en 2004 par le second gouvernement Schröder.

### Concilier efficacité économique et justice sociale ou renforcer l'exploitation des salariés ?

Le rapport Favereau remis à l'Organisation internationale du travail appelle à une extension de la codétermination en Europe, considérant que celle-ci est « le mode le plus rationnel de gouvernement d'entreprise », à même de lutter contre « l'actuelle précarisation de l'emploi salarié » et de « rendre possible la transition écologique en mettant en avant d'autres critères de rationalité »<sup>10</sup>.

Ce jugement extrêmement positif s'appuie sur tout un travail effectué au sein du Collège des Bernardins autour d'Olivier Favereau. Pour une analyse des effets économiques de la codétermination, on renverra alors au travail d'Ariane Ghirardello, Amélie Seignour et Corinne Vercher-Chaptal effectué dans ce cadre<sup>11</sup>. Sans cacher l'existence d'études contradictoires, le consensus qui semble se dégager de la riche revue de littérature mobilisée montre que la codétermination est positivement corrélée à la fois à une productivité plus importante et à un partage de la valeur ajoutée moins défavorable au travail dans son ensemble mais aussi moins inégalitaire au sein du personnel, avec, notamment, une forte limitation des hauts salaires. Le *turn-over* serait aussi moindre et les entreprises auraient davantage tendance à embaucher.

Du point de vue des capitalistes cependant, l'accroissement de la productivité entraîne une augmentation de la masse de profits, mais pas nécessairement du taux de profit si cette hausse de la productivité a impliqué plus d'investissements en machines et en formation. Le schéma suivant expose cette possibilité.

C'est d'ailleurs ce que rapportent les études empiriques mobilisées par Favereau : la rentabilité financière des entreprises allemandes tend à être inférieure à la moyenne. Si Favereau s'en félicite, estimant à raison que cela limite les méfaits de la financiarisation, il tait cependant une chose que met pourtant en avant Wolfgang Streeck dans *Re-forming capitalism*<sup>12</sup>. Dans un capitalisme financiarisé et internationalisé, caractérisé par la mobilité des capitaux, il n'est pas possible d'avoir un taux de profit durablement inférieur à la moyenne car les capitaux fuient alors le pays et ses entreprises finissent rachetées, démembrées, délocalisées.

Dans un contexte de pressions concurrentielles internationales (et de fort chômage pendant les années 1990 et le début des années 2000), la représentation des salariés a été soumise à une forme de chantage : « Acceptez des plans d'économie ou nous partirons et les emplois seront détruits. » Les instances de la codétermination se font alors davantage les relais que des contre-pouvoirs de

la volonté des actionnaires. Si elles permettent, dans le meilleur des cas, que les décisions prises afin de nourrir la création de plus-value pour les actionnaires soient moins brutales pour les salariés, en tout cas pour l'emploi permanent (et souvent qualifié), elles ne les empêchent pas pour autant et accentuent la dualisation du marché du travail allemand entre travailleurs et travailleuses qualifiés et emplois précaires.

### Conclusion

Malgré son intérêt politique, ses indiscutables bienfaits économiques et ses bienfaits sociaux plus discutables (mais réellement existants), la codétermination n'est ni capable de lutter contre la précarisation de l'emploi salarié, ni de rendre possible la transition écologique justement car elle est incapable de mettre en avant d'autres critères de rationalité que le profit.

On se rappellera ici utilement la critique de Rosa Luxemburg à l'encontre des coopératives, vouées, tôt ou tard, à la « dégénérescence » dans un marché capitaliste<sup>13</sup>. En concurrence avec des entreprises capitalistes, elles doivent être au moins aussi rentables pour survivre. Si les premières augmentent l'exploitation, les salariés doivent s'auto-exploiter davantage aussi.

De même, la codétermination n'a les effets positifs qu'on lui prête que dans la mesure où elle s'applique à toutes les entreprises. Dans un système internationalisé où la mobilité des capitaux est complète, elle est vouée à une forme de dégénérescence. Dit autrement, la codétermination n'est viable que dans le cadre d'un capitalisme national où elle est un progrès relatif, ou à se débarrasser du taux de profit comme seul régulateur du capitalisme... mais c'est alors sortir du capitalisme et se débarrasser de la tyrannie des actionnaires. La codétermination devient alors superflue. Sans actionnaire, le « co- » n'a plus de raison d'être. Pour paraphraser de nouveau Rosa Luxemburg, le choix qui se pose à nous est celui-là : « pouvoir salarial intégral ou tyrannie du capital » ; il n'y a pas de demi-mesure viable dans le capitalisme internationalisé. ■

# Plus que des nationalisations, des pôles publics. Quelle conception ?

Frédéric Boccara

Cet article développe les analyses et propositions présentées par l'auteur à la première journée des états généraux de l'énergie organisés par le PCF avec la participation de *Progressistes* et d'*Économie&Politique*, le 13 février 2021.

**J**e regrette que nous ne soyons pas rassemblés physiquement aujourd'hui à Paris ou à Belfort, nous avons tellement manifesté ensemble sur ces enjeux de l'énergie. Car ces états généraux sont la conséquence des luttes, à la fois sur le projet Hercule et dans toute la filière de l'équipement énergétique, notamment dans General Electric, ex-Alstom.

## Quelle intervention politique sur la filière de l'électricité ?

Le sujet, c'est l'intervention politique. Il s'agit de construire une visée, un projet de société, et des propositions politiques répondant aux exigences des luttes actuelles, dans un dialogue entre parti politique et syndicats, car pour nous, comme disait Lénine, le parti politique, c'est l'ensemble des questions, un pied dedans (dans les institutions), un pied dehors (dans les luttes).

Mais le Parti communiste, c'est aussi l'idée d'un projet de société. Au cœur de celui-ci, se situe le rôle des entreprises devenu décisif aujourd'hui qui nous pose la plus grande question. Que fait-on politiquement sur le rôle des entreprises ? Mais aussi quelle démocratie, quelles concertations bien entendu, mais nous parlons aussi de démocratie autogestion-

naire ? Et au-delà du travail, quels projets de vie ?

Dans la filière électrique, il y a des articulations à trouver à au moins trois niveaux : articulation en interne à la filière entre entreprises, articulation aux besoins, avec la population, et articulation entre les travailleurs dans les entreprises pour des transformations politiques jusqu'à l'échelle internationale.

Le modèle ancien de la production énergétique a été percuté par trois évolutions qui font système : la mondialisation avec l'ouverture aux marchés, la révolution technologique informationnelle, et les besoins nouveaux de financement.

**1.** La mondialisation a une dimension réglementaire, avec des décisions politiques précises. Mais une cause plus profonde de l'ouverture des marchés, c'est la crise de rentabilité du capital dès les années 1970 et qui se développe dans les années 1980, avec comme conséquence le recours à l'export des productions et des services, mais aussi des capitaux en s'installant à l'étranger, pour trouver des marchés simples afin de rentabiliser le capital passé et compenser les gâchis financiers de l'État. C'est aussi pour compenser ces gâchis qu'on a amené très tôt EDF, dès les années 1970, à s'endetter à la place de l'État.

**2.** La révolution technologique et informationnelle pose des enjeux nouveaux, de partage des coûts et de capacités humaines qui deviennent plus décisives qu'avant, et une contradiction nouvelle. La R&D pour développer des informations, des technologies, cela nécessite une dépense, c'est un coût. Mais celui-ci devient un coût fixe qui n'augmente pas une fois que sont mis au point les technologies, les logiciels, les ensembles de programmes, qu'ils soient utilisés dans deux ou dans des milliers de filiales. Ainsi, le développement de multinationales gigantesques permet d'étaler les coûts de recherche et développement au-delà même des monopoles nationaux comme EDF, ou de groupes privés qui étaient très nationaux comme Alstom. Mais il y a une contradiction. Car on peut y gagner d'un côté, mais comme c'est réalisé par des achats financiers à coups de milliards et de survalorisation, il y a une dépense énorme supplémentaire, un pompage de trésorerie. Il a pour conséquence d'empêcher les dépenses pour l'emploi ou pour les services publics dans les territoires, et en retour cette survalorisation va exiger de démolir l'emploi, donc la racine du développement des nouvelles recherches. C'est une contradiction qui nécessite de réfléchir à l'envers, de retourner les choses : c'est l'équipement doit

accompagner les êtres humains, et non les êtres humains qui doivent accompagner l'équipement. C'est une révolution contre la domination du capital qui est nécessaire : les capacités humaines deviennent décisives et le partage des coûts devient décisif, au lieu de la concurrence et des rivalités de prédation capitaliste.

Il faut prendre au sérieux ces enjeux de la révolution informationnelle.

**3.** Alors bien sûr, tout cela demande des avances financières énormes pour les recherches, des « avances » parce qu'avant de produire on n'a pas produit et il faut avancer de quoi mener les recherches, ou de quoi former. Ce sont des besoins de financement importants. Ils sont traités comme on le sait par le marché financier, donc pour le profit, avec le pompage de dividendes contre l'emploi, contre les territoires, les coûts cachés, avec les impôts comme la CSPE, avec la concurrence qui crée la volatilité des coûts et le cloisonnement des activités au lieu de la mutualisation des équipements, des équipes et des financements. Tout cela va contre l'efficacité productive et l'efficacité du capital. Car nous sommes pour l'efficacité sociale, du capital, et écologique. C'est-à-dire l'économie de dépenses en capital et d'accumulation qui va permettre les dépenses humaines et de recherche. Le partage des coûts est au cœur d'un nouveau type d'efficacité. Contre la rentabilité du capital, il faut porter l'efficacité du capital, non sa rentabilité. Dans la guerre idéologique, les mots sont importants comme le rappelait Luc Foulquier.

Tout cela fait système et aboutit à une crise, crise de coûts, crise écologique, crise de maîtrise et d'indépendance, crise sur l'emploi. Nous dénonçons le pilotage de plus en plus prégnant de la filière par le capital financier, sa logique fondamentale qui vise le moindre coût immédiat et apparent au lieu du temps long et de l'efficacité sociale, écologique et même économique.

Les besoins sont énormes, de nouvelles productions, de nouveaux guidages, à la fois par les institutions et par les critères, les types de conditionnalités, les besoins longs et surtout le développement des



capacités humaines. Il faut mettre en lien ces besoins avec le financement et une maîtrise consciente du développement, à ne pas laisser au marché. Il s'agit de viser non pas « la » transition écologique mais une véritable transition écologique. Il faut pousser le débat car ce qui est à l'œuvre, ce n'est pas une véritable transition, mais le suivisme d'une bifurcation illusoire.

### Les propositions

La vision que je vais développer s'organise autour de l'idée d'un pôle public, auquel il faut assigner des buts, des moyens, et institutions nouvelles.

Les buts doivent être l'emploi, la réponse aux besoins humains, l'écologie, et non le taux de profit, avec ses deux jambes, le profit et l'accumulation du capital.

Ces buts peuvent être atteints en baissant les coûts, mais tout autrement, avec des partages et des dépenses nouvelles qui feront baisser les coûts demain, coûts des dépenses humaines, sociales, d'emplois, de formation, de recherche – recherche publique (université, organismes) et dans les entreprises – et, bien sûr, les coûts d'investissement matériel mais ces dernières selon une autre logique. Et pour pouvoir faire ces dépenses-là, il faut baisser le coût du capital. Il faut donc attaquer les dépenses pour le capital et ses coûts pour viser une efficacité nouvelle, c'est fondamental. Non seulement il faut faire reculer le coût du capital, mais également sa domination, son pouvoir, donc ses institutions et sa logique. Quant au partage des coûts, informationnels et de

recherche notamment, mais aussi les coûts sociaux mutualisés qu'il faut démultiplier, cela implique un changement profond des gestions et des incitations exercées sur elles à l'opposé des partages monopolistes et financiers *via* les prises de contrôle en Bourse.

Le cœur c'est la logique, et donc les critères de gestion. Les institutions, les pouvoirs, le caractère public, etc. sont des éléments déterminants, non pas en eux-mêmes mais pour faire prédominer cette nouvelle logique.

### Pourquoi parler de pôle public ?

Ainsi, nous parlons de pôle public pour une véritable appropriation sociale des entreprises et de leurs gestions.

Il faut en effet se nourrir de l'histoire du mouvement ouvrier et révolutionnaire, progresser en analysant les échecs et limites, en s'auto-critiquant. Nous avons l'expérience de l'échec des nationalisations de 1982 et nous avons l'expérience de l'acceptation des privatisations ultérieures. Et même d'une certaine résignation des travailleurs lors de ces privatisations, acceptation dont une part tenait de la résignation en regard du mince bilan apparent de ces nationalisations et de la déception qui en a résulté. Voyons bien les réponses de l'adversaire, qui a retourné et récupéré les nationalisations au profit du capital, et voyons bien les changements des conditions technologiques, qui exigent des partages de coûts sans précédent en incluant d'emblée le niveau mondial et des avances financières par



le crédit d'ampleur inédite, y compris pour des dépenses humaines (R&D, formation).

L'État et la propriété publique ont ainsi pu être volontairement le relais de la logique de rentabilité et de priorité à l'accumulation.

L'État et la propriété publique ont pu aussi en être le relais à leur corps défendant. Et c'est très schématiquement ce qui a prédominé en Union soviétique. Dans un premier temps du fait de l'arriération russe qui nécessitait un rattrapage du capitalisme on a fait prédominer l'accumulation du capital, quitte à compenser cela par des corrections étatiques massives (redistribution, maintien des emplois, emplois garantis à vie, etc.). Dans un second temps, cette priorité à l'accumulation s'est maintenue faute d'une réflexion politique de fond sur les critères de gestion et sur l'intervention démocratique dans la gestion, même si des poussées ont eu lieu à différents moments. Une telle réflexion aurait nécessité d'ouvrir un débat sur la démocratie, sur la créativité des travailleurs, sur leurs pouvoirs dans les entreprises, et au-delà. Au contraire, les poussées sous Khrouchtchev ou sous Gorbatchev se sont déviées vers un débat enfermé dans l'alternative « marché ou État (plan) », sans aborder la question d'autres critères décentralisés que ceux du marché pour les gestions des entreprises : « pas de critères et la production maximale » *versus* « la rentabilité et le profit ». Cela a masqué un certain consensus sur la poursuite de la productivité apparente du travail maximale et un aveuglement sur les gâchis de capitaux, et de ressources naturelles, ainsi que sur la crise d'efficacité survenue dans les années 1970 et amplifiée ensuite. De nos jours, avec le niveau de développement atteint par la Chine, ce dépassement des critères capitalistes de la rentabilité financière est d'une certaine façon le défi auquel ont à faire face la société et l'économie chinoise, et les communistes en son sein. C'est un défi de créativité sociale qui nous est commun mais dans des conditions bien différentes !

Ainsi, mettre en avant d'abord les institutions et les structures, en répétant « pôle public » ou « nationalisations », peut masquer tout cela et déboucher sur les

mêmes erreurs. Le fond, c'est la logique, portée par des critères et des pouvoirs.

En même temps on ne peut pas passer à côté du besoin d'évincer le capital. Mais pas seulement en évincer les pouvoirs apparents, il faut aussi en évincer la logique et les coûts. L'État ne doit pas reproduire le comportement du capital. Par ailleurs, on a pu prétendre que la notion de « pôle public »



**Voyons bien que dans nos pays capitalistes très mûrs, l'État n'est ni revenu au CME traditionnel, ni à l'omniprésence du privé. Le financement public des entreprises s'est développé comme jamais, y compris par des participations en capital mais non majoritaires : une mixité public-privé, à prédominance privée. Et ceci jusque dans certaines PME, notamment celles considérées comme des *start up*.**



serait une façon de reculer sur les nationalisations, un recul opportuniste, en deçà des nationalisations, alors que ce sont des « nationalisations ++ ». C'est en effet une façon d'inclure les nationalisations dans quelque chose de plus. Pas seulement la nationalisation, mais d'une part tout un tissu d'entreprises, voire une filière, d'autre part différentes entités qui doivent garder une certaine autonomie d'action les unes vis-à-vis des autres mais qu'il faut coordonner, notamment l'articulation essentielle entre industrie et services, que nous peinons souvent à prendre à sa juste mesure; troisièmement la dimension internationale, avec des groupes français dont la moitié de l'emploi, des ventes, et les deux-tiers de la production industrielle sont localisés à l'étranger; quatrièmement le financement. Enfin cinquièmement, se branchant sur l'ensemble, il y a la question majeure des critères de gestion, portés à la fois par les pouvoirs des travailleurs, des représentants des habitants et par les financements, mais aussi par une culture nouvelle en lien avec la société civile.

Voyons bien que dans nos pays capitalistes très mûrs, l'État n'est ni revenu au CME traditionnel, ni à l'omniprésence du privé. Le financement public des entreprises s'est développé comme jamais, y compris par des participations en capital mais non majoritaires : une mixité public-privé, à prédominance privée. Et ceci jusque dans certaines PME, notamment celles considérées comme des *start up*. Sarkozy avait entamé la nationalisation temporaire et minoritaire pour de grands groupes, notamment pour Alstom (mais aussi pour PSA). Pour les PME, le mouvement date plus de la présidence de François Hollande avec la façon dont la BPI a été mobilisée. Il pourrait s'amplifier avec la sortie de la pandémie et notamment la difficulté qu'il va y avoir à sortir des PGE (prêts garantis par l'État) ou, dans les grands groupes, la montée des exigences de « souveraineté » et de maîtrise industrielle nationale.

### **Quel pôle public de l'énergie ?**

Dans l'énergie, le projet Hercule, sur la critique duquel je ne reviens pas ici, témoigne que les capitalistes

sont en recherche d'une nouvelle alliance entre État et capital, je l'ai dit dans mon rapport au conseil national de septembre 2020. Mais ils n'arrivent en fait pas à la renouveler sur le fond, ce qui va renforcer encore plus la crise. Nous voulons au contraire que l'État vienne au service du social, des travailleurs, de l'emploi, du public, des usagers, contre le capital et sa logique. Une sorte d'alliance de l'État avec le social, l'écologie, la société, les travailleurs. Il faut bien sûr des avances d'argent; elles ne doivent pas être traitées comme du capital (de l'argent qui cherche du profit) mais comme des flux qui permettent de développer la vie et la réponse aux besoins.

Le pôle public de l'énergie pourrait être développé autour de 7 piliers dont il constituerait la tête articulant l'ensemble. Un pôle public et non une seule entité parce qu'on a plusieurs objets, avec EDF qu'on veut élargir, les équipementiers, un grand nombre de PME, la recherche qui est plus ou moins transversale, et des technologies chez les équipementiers qui sont pour certaines également transversales.

**1.** Le pôle public doit traiter la cohérence, des besoins, des prévisions, de la planification, de la recherche – il pourrait y avoir une sorte de « tête » – et organiser la sécurité d'emploi et de formation, à partir du statut actuel des énergéticiens d'EDF mais en l'élargissant à toute la filière, que ce soit dans les très grandes multinationales ou dans les PME.

**2.** Il doit traiter la concertation sur les besoins. Il faut une élaboration, à partir des territoires, mais dans une cohérence nationale, en posant la question d'une réponse à des engagements européens et mondiaux, avec des éléments de réponse communs ou coordonnés, ce qui n'est pas la même chose qu'une planification européenne.

**3.** Il doit reposer sur une entité de service public importante : nous sommes favorables à une intégration à partir d'un EPIC, par opposition à la société anonyme pilotée par du capital même public, un EPIC d'un nouveau type, avec des pouvoirs de décision des travailleurs et une ouverture aux usagers. C'est là que se construirait la commandé publique, qui serait en fait une co-élaboration



**Cela pousse l'exigence d'une renégociation des traités, contre les solutions qui sont en train de voir le jour comme les grands monopoles privés, ou des oligopoles européens, pour que les services publics puissent piloter, dans tous les secteurs.**



du public avec les fournisseurs d'équipements. Il faut viser un co-travail, la coopération dans la durée actuellement interdits par l'Union européenne, qui impose la concurrence, l'appel d'offre sur projet, la concurrence sur la mise en œuvre. Cela pousse l'exigence d'une renégociation des traités, contre les solutions qui sont en train de voir le jour comme les grands monopoles privés, ou des oligopoles européens, pour que les services publics puissent piloter, dans tous les secteurs.

**4.** Il doit traiter le pouvoir du pôle et des travailleurs : il doit y avoir un pouvoir du pôle sur les entités avec des propriétés publiques et avec des investissements dans les entreprises, une capacité à investir et à mettre des conditions d'investissement. Mais il faut aussi un pouvoir des travailleurs dans les entités comme dans le pôle, comme des pouvoirs de saisine du pôle par les CSE, que ce soit dans EDF ou dans ce qu'on voudrait développer comme entreprise publique à la place de General Electric, avec des pouvoirs sur les gestions et sur l'utilisation de l'argent si les critères d'emploi, de richesses créées, d'économie de CO<sub>2</sub>, ne sont pas respectés.

**5.** Il doit avoir des outils spécifiques, comme les co-entreprises, les GIE, qui permettent une coopération par un accord sans dépense en capital qu'implique l'achat d'une entreprise, d'un concurrent. L'argent ainsi économisé peut alors être utilisé en recherche, en formation.

**6.** Il doit reposer sur des entreprises publiques importantes. Nous exi-

geons une nationalisation nouvelle d'entreprises, une appropriation sociale la carte-pétition lancée par les camarades de General Electric exige que la BPI (banque publique d'investissement) travaille sur une appropriation publique en insistant sur la filière nucléaire, mais il faut garantir la cohérence de l'ensemble de la filière, ce qui est possible. L'énergie n'est pas encore un bien commun, elle doit le devenir, et c'est par l'action publique et sociale qu'elle pourra le devenir.

**7.** Le financement : il s'agit de décliner le pôle public du financement que nous voulons par secteur, ici de l'énergie et des équipements énergétiques, avec trois aspects importants : la démocratie, c'est-à-dire des pouvoirs des travailleurs et des usagers, le crédit bancaire, qui est l'alternative au marché financier, et de nouveaux critères.

Pourquoi le crédit ? Parce qu'il faut des avances de long terme pour pouvoir produire. Elles seront remboursées sur la production à venir. Ce n'est pas la dette le problème, mais comment on la dépense : est-ce qu'elle permet de produire et de se développer ou non ? Les dépenses de développement sont très importantes. Au CESE, nous avons obtenu une majorité pour la notion de « dépenses de développement » et non pas seulement « dépenses d'investissement » que le patronat et les institutions récupèrent dans le sens d'un investissement contre l'emploi. Car plutôt que des dépenses en capital, de l'investissement, il faut un mix de dépenses humaines et matérielles, c'est déci-

sif. Le crédit doit donc être associé à de nouveaux critères, et il faut constituer un levier d'argent public sur les entreprises. Les critères doivent être le développement des richesses réelles, le développement de l'emploi (en quantité et en qualité), les économies de consommation de matière, les économies de rejets polluants comme le CO<sub>2</sub>, les partages et coopérations.

### Deux questions demeurent ouvertes

La dimension internationale, dont les institutions mondiales. Le FMI, qui est l'institution mondiale de financement et qui devrait contribuer au développement dans l'ensemble des pays, est totalement indépendant de l'ONU, comme l'OMC qui pose la question du système des brevets, les droits de propriété intellectuelle étant inclus par l'OMC dans le champ du commerce international. FMI et OMC doivent être inclus, d'une façon ou d'une autre, dans l'ONU avec le contrôle du GIEC et de l'AIE (Agence internationale de l'Énergie). Et dans l'Union européenne, il faut avancer tout de suite pour de nouveaux traités qui permettent des coopérations. La question de la formation. Nous sommes pour une sécurité d'em-

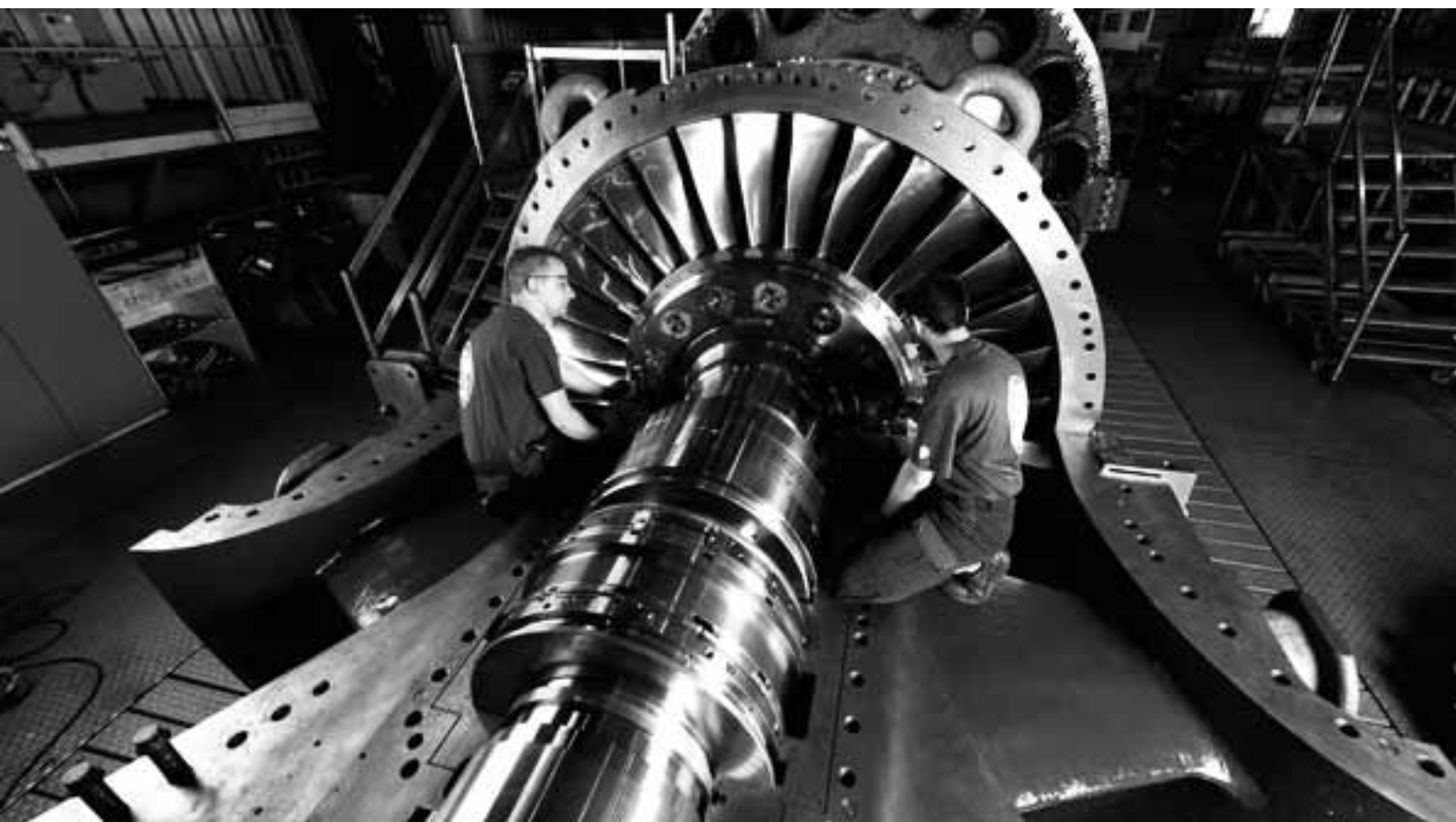
ploi ou de formation. Pour nous, un projet de vie n'est pas l'emploi garanti toute la vie sur la même machine, ou dans le même poste. Nous sommes pour des mobilités, avec une sécurité de revenu, le développement des capacités humaines, de meilleurs emplois, des pouvoirs, une maîtrise de leur propre mobilité professionnelle par les principaux intéressés, les travailleurs et les travailleuses, au lieu de mobilités imposées par le marché et par les critères de profit. Le cœur, c'est le développement des capacités humaines. Dans cette perspective, faut-il une institution globale de formation intégrant le pôle public, ou des institutions spécifiques dans les entreprises comme l'étaient les écoles de métier ? C'est à réfléchir, peut-être faut-il articuler les deux en construisant des relations avec les universités et la recherche.

### Deux commentaires

Le pôle public serait ainsi une institution nouvelle construite à partir de l'existant, en le retournant, en le remettant sur ses pieds. En 1945, les comités d'entreprise et le Plan sont venus prendre le contre-pied des comités de production de Pétain et de l'organisation de la production par l'État, qui étaient des institutions nouvelles, mais au

bénéfice de l'occupant allemand et du patronat.

Trois entités existent déjà. Les comités stratégiques de filières dans la CNI (commission nationale de l'industrie), sous contrôle du patronat, qui servent surtout à répondre aux besoins du capital. Le Commissariat au plan, sans démocratie, sans argent, sans pouvoir sur les entreprises (ce que Bayrou est venu expliquer au CESE). Et une double institution de propriété et de financement d'État. C'est d'une part l'agence des participations de l'État (APE), représentée dans les entreprises par un fonctionnaire de Bercy, voire en outre un fonctionnaire du ministère « technique » concerné par la filière, qui ne rend aucun compte, hormis à un supérieur hiérarchique dans un bureau. C'est d'autre part la Banque publique d'investissement (BPI), sans démocratie, suiviste des critères des banques et actionnaires, qui vient les conforter, parfois corriger leur caractère excessif, pour conserver la logique profonde. Dans la BPI, par exemple, les représentants syndicaux au comité stratégique ne sont plus désignés depuis plusieurs années. Il doit y avoir transparence et démocratie sur ce que font les fonctionnaires de l'État dans les entreprises et banques publiques.





Il doit y avoir transparence et démocratie sur ce que fait la BPI. Dans le pôle public, la possibilité de saisine du financement par les travailleurs est décisive : pour des projets élaborés par les travailleurs eux-mêmes, ou pour pénaliser une gestion contraire aux critères.

En conclusion, il s'agit de pousser une nouvelle cohérence entre les objectifs – une énergie bien commun, l'aménagement du territoire, etc. – les pouvoirs et les moyens. Ceci à partir du fil continu que constitue l'action sur les entreprises par l'argent. Pour que l'énergie devienne un bien commun, il faut une toute nouvelle culture, de l'efficacité, une production autre que pour le capital, où l'emploi et la personne

humaine sont au cœur. Dès à présent, on peut exiger que l'on commence à construire le pôle public, à partir des luttes, contre Hercule, contre les suppressions d'emplois dans General Electric, à partir des propositions syndicales, pour appuyer les luttes et avancer sur une mobilisation convergente.

De même dans les élections régionales ou nationales, nous proposons des conférences régionales, qui s'appellent « emploi, formation, transformation productive », non pas pour traiter la région en autarcie, mais pour construire à partir des régions une nouvelle cohérence nationale.

Et dans la présidentielle nous insisterons sur le besoin de conférences nationales « emploi, formation,

transformation productive » avec un Fonds national qui les appuierait. Ceci, à partir de ce qui va monter depuis le terrain, des exigences et des urgences. En particulier, pour les activités de GE, vendues progressivement à l'encan, ou délocalisées, voire recentralisées aux États-Unis, c'est tout de suite que la BPI doit intervenir car il faut stopper l'hémorragie, la perte de savoir-faire dans les équipements énergétiques. Mais c'est aussi toute la question de la sécurité du nucléaire, dont fait partie la question de l'emploi, des statuts précaires et de la formation, ainsi que des recherches pour un nouveau type de nucléaire (nucléaire de 4G et au-delà). ■

## L'argent de la BCE, enjeu des luttes pour le pouvoir économique

Denis Durand

« Prendre le pouvoir sur l'économie », au xx<sup>e</sup> siècle, c'est prendre du pouvoir dans une économie mondialisée. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'enjeu européen est si crucial au moment où se cherchent des issues aux « crises siamoises », sanitaire, économique et aussi écologique et politique.

**L**a pandémie et l'angoisse d'un déclin historique conduit les dirigeants européens à faire de nouveaux pas dans la transgression des dogmes néolibéraux qui avaient pourtant été présentés comme les fondations inébranlables du marché unique et de l'Union économique et monétaire.

En ont témoigné l'abandon, dès le début de la pandémie, des règles budgétaires du traité de Lisbonne, et l'ampleur démesurée prise depuis lors par les politiques « non conventionnelles » de la BCE. Pour autant, la construction européenne actuelle, de Paris à Berlin ou Varsovie, et de Bruxelles

à Francfort, reste conçue comme une pièce du dispositif impérialiste, au service d'une mondialisation capitaliste sous hégémonie américaine. On l'a encore vu avec le plan *Next Generation EU* et ses 750 milliards d'emprunts émis par la Commission européenne<sup>1</sup>.

Ainsi, la sélection des investissements à réaliser reste dévolue pour l'essentiel aux marchés financiers et aux multinationales. Sans critères précis et démocratiquement mis en œuvre d'efficacité économique, sociale et écologique, l'argent bon marché mis en circulation sous l'impulsion des banques centrales continuera d'alimenter la hausse des prix des

actifs financiers et immobiliers plus que l'emploi, la recherche et la formation qui sont pourtant la condition, et d'une sortie de la déflation, et des immenses investissements qu'appelle la révolution écologique.

C'est pourquoi une autre construction européenne est indispensable. Elle viserait des objectifs sociaux et écologiques, et non la rentabilisation du capital financier :

– harmoniser vers le haut les normes sociales ;

– au lieu du dogme de la « concurrence libre et non faussée », développer à l'échelle européenne et mondiale de nouveaux services publics ;

1. Voir Denis Durand, « Plan de relance » européen : un pas vers le fédéralisme et dans la dépendance envers les marchés financiers, 8 septembre 2020, <<https://www.economie-et-politique.org/2020/09/08/plan-de-relance-europeen-un-pas-vers-le-federalisme-et-dans-la-dependance-envers-les-marches-financiers/>>.

Il faut donc, bien sûr, une tout autre construction institutionnelle européenne : abolir le Pacte de stabilité et l'ensemble des règles d'austérité qui encadrent les politiques budgétaires, changer le statut de la BCE et lui donner le mandat de contribuer à une autre utilisation de l'argent des banques, avec d'autres normes prudentielles, conquérir de nouveaux pouvoirs des travailleurs dans les entreprises.



– construire la réponse au défi écologique sur le développement des capacités humaines et sur l'économie de capital matériel et financier, à l'inverse de la gestion actuelle des entreprises ;

– et il faut d'autres règles de coopération entre l'Europe et le reste du monde. Une Europe engagée dans ce sens, agissant pour d'autres types de traités internationaux et pour une monnaie commune mondiale serait un puissant facteur pour donner l'avantage aux forces – celles de la Chine et des pays émergents en particulier – qui contestent l'ordre actuel, organisé autour de l'hégémonie du dollar, et dont les contradictions se font chaque jour plus explosives.

Mais il faut pouvoir définir les moyens d'atteindre ces objectifs. Il faut donc affronter l'enjeu de classe que constituent les critères d'utilisation de l'argent. Contre les marchés financiers, obtenir d'autres critères d'attribution des crédits bancaires que ceux qui sont dictés par la rentabilisation du capital. En Europe, c'est un enjeu à 13 000 milliards d'euros, plus que le PIB de la zone euro (11 300 milliards en 2020).

Les 7 500 milliards du bilan de l'Eurosystème représentent une puissance d'agir sur cette utilisation de l'argent dont aucune économie nationale de la zone euro ne saurait disposer. C'est la dimension de l'action publique dont on aurait besoin pour tenir tête aux multinationales. Or, la crise révèle comment cette puissance pourrait être retournée contre la dictature du capital :

Avec ses 2 000 milliards de refinancements « ciblés », la BCE a donné un certain caractère sélectif à ses prêts aux banques : ils peuvent être dispensés à taux négatifs (-1 %) s'ils financent les entreprises ou les ménages. Cette sélectivité reste toutefois soumise aux critères de rentabilité capitaliste. Elle devrait répondre à une tout autre logique : pas de refinancement pour les crédits aux entreprises qui licencient, précarisent, délocalisent ; refinancement à taux négatif, voire fortement négatif, pour les crédits qui contribuent à sécuriser l'emploi et la formation, à créer de la valeur ajoutée, à économiser les ressources naturelles ;

– 80 % des 4 000 milliards de titres achetés sur le marché financier par l'Eurosystème financent des administrations publiques de la zone euro. Ils servent à alimenter la croissance malsaine des marchés financiers. Ils devraient servir à développer les services publics.

Mais on touche là à la question du pouvoir et d'institutions conçues comme un verrou contre les luttes populaires.

Il faut donc, bien sûr, une tout autre construction institutionnelle européenne : abolir le Pacte de stabilité et l'ensemble des règles d'austérité qui encadrent les politiques budgétaires, changer le statut de la BCE et lui donner le mandat de contribuer à une autre utilisation de l'argent des banques, avec d'autres normes prudentielles, conquérir de nouveaux pouvoirs des travailleurs dans les entreprises. Par exemple un pouvoir de contre-propositions pour les CSE et les comités d'entreprises européens contre les suppressions d'emplois et les délocalisations. En résumé, il faut d'autres traités européens pour d'autres objectifs.

La question est de savoir comment y arriver. Comment créer le rap-

port de forces, ouvrir les brèches dans la bastille institutionnelle ?

Dans une mondialisation structurée par les réseaux des multinationales, avec l'appui du pouvoir des marchés, la transformation de l'Europe ne peut pas reposer sur la seule action des gouvernements, qu'elle prenne la forme d'une négociation ou celle d'une transgression des règles. Les enjeux de pouvoir se posent aussi à tous les moments du cycle du capital : dans les décisions d'embauche, d'investissement, de recherche prises par les multinationales, et dans les décisions de financement.

D'où la méthode que nous proposons : poser la question d'une autre construction européenne – jusqu'à son cœur, le pouvoir de la BCE – dans des luttes concrètes autour d'objectifs immédiats.

Deux exemples :

– les luttes pour l'emploi dans les entreprises et les territoires mettent en cause les banques et BPI France pour le financement de projets industriels, et donc la possibilité de refinancer des crédits répondant à des critères économiques, sociaux, écologiques précis par la BCE à travers un nouveau rôle de la Banque de France ;

– l'exigence montante dans toute l'Europe d'un nouveau développement des services publics peut converger vers la proposition d'un Fonds de développement économique, social et écologique européen. Des projets démocratiquement élaborés, adoptés, supervisés, contrôlés, évalués seraient pris en charge par ce fonds et soumis, pour financement, à la BCE à la place du *quantitative easing* actuel. On pourrait commencer, à l'initiative d'un ou plusieurs pays sans attendre un changement du statut de la BCE, en s'appuyant sur des institutions existantes comme la CDC ou la BEI.

Ainsi, le fait précéderait le droit et l'expérience des luttes construirait la majorité nécessaire à une redéfinition radicale du cadre institutionnel de la construction européenne. Ouvrir des brèches dans la logique de la mondialisation capitaliste et imposer des choix concrets qui la remettent en cause serait un aspect, non pas facile, mais réalisable, de la transition vers un dépassement révolutionnaire de la mondialisation capitaliste. ■